



Actualisation du Document de référence 2014

Document de référence annuel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 avril 2015 sous le numéro D.15-0325.

Actualisation déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 août 2015.

Société anonyme coopérative de crédit à capital variable
Siège social : 1, rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq Kerhuon
R.C.S. : Brest 775 577 018

SOMMAIRE

1. Groupe Crédit Mutuel Arkéa	3
2. Rapport d'activité semestriel	4
2.1. Eléments de synthèse	4
2.2. Activité	7
2.3. Bilan	11
2.4. Résultats consolidés	13
2.5. Notations	16
2.6. Facteurs de risques	16
3. Comptes consolidés au 30 juin 2015	17
4. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2015	64
5. Gouvernement d'entreprise	67
6. Informations générales	67
7. Contrôleurs légaux des comptes	68
8. Responsable de l'actualisation du Document de référence	69
Tableau de concordance	70



La présente actualisation du Document de référence a été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 août 2015, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il complète le Document de référence déposé le 13 avril 2015 sous le numéro D.15-0325. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété d'une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

1. Groupe Crédit Mutuel Arkéa

Entrepreneur de la banque et de l'assurance, le groupe Crédit Mutuel Arkéa réunit les fédérations de Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central ainsi qu'une vingtaine de filiales spécialisées qui couvrent tous les métiers de la sphère financière.

Fabricant et distributeur, le Crédit Mutuel Arkéa est en mesure de proposer à ses clients, qu'ils soient particuliers, acteurs de la vie économique, sociale ou institutionnelle, une gamme complète de produits et services bancaires, financiers, patrimoniaux, d'assurance... Par ailleurs, le groupe présente la particularité de développer des services bancaires en marque blanche à destination d'autres établissements financiers et de paiement.

Coopératif et mutualiste, le Crédit Mutuel Arkéa n'est pas coté en Bourse. Il appartient à ses sociétaires qui sont à la fois actionnaires et clients. Le groupe, qui conjugue solidité financière et stratégie de croissance durable, met ainsi sa performance au service du financement de l'économie réelle et des projets de ses 3,6 millions de clients.

Banque territoriale, le Crédit Mutuel Arkéa est attaché au maintien des centres de décision et des bassins d'emplois en région. C'est en s'appuyant sur ses bases régionales que le groupe rayonne sur l'ensemble du territoire national et même au-delà ¹:

- Un réseau de 480 Caisses locales et points d'accueil, en Bretagne, dans le Sud-Ouest et dans le Massif Central.
- 19 centres d'affaires régionaux pour Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels.
- 9 agences régionales pour Leasecom.
- 15 agences pour Financo.
- Une présence en Belgique avec Fortuneo Banque et ProCapital Securities Services.
- Monext assure également des prestations dans 26 pays européens.

¹ Données au 31 décembre 2014

2. Rapport d'activité semestriel

2.1. Eléments de synthèse

Un résultat en croissance et des fondamentaux solides dans un contexte réglementaire contraint.

En termes d'activité, à périmètre comparable (par rapport à fin 2014) :

- Un portefeuille clients en hausse de 2% par rapport à décembre 2014, à 3,6 millions ;
- Des encours bruts de crédits en augmentation de 2,6% par rapport à décembre 2014, à 42,2 milliards d'euros ;
- Des encours d'épargne en progression de 4,2% depuis décembre 2014, à 82,1 milliards d'euros ;
- Un ratio crédits nets sur dépôts stable à 108% ;
- Un portefeuille de contrats d'assurances de biens et de personnes en croissance de 2,5% depuis décembre 2014, à 1,9 million de contrats ;

En termes de résultat (par rapport au 30 juin 2014) :

- Un résultat net part du Groupe à 150 millions d'euros, en hausse de 12 millions d'euros par rapport au 1^{er} semestre 2014 dans un contexte réglementaire contraint.
 - o Une progression du PNBA de 7,2% à 915 millions d'euros ;
 - o Une augmentation des frais de gestion de 8,4%, à 634 millions d'euros marquée notamment par la mise en place du Fonds de Résolution Unique (FRU) et la mise en application d'IFRIC 21.
 - Une hausse du coefficient d'exploitation de 0,8 point, à 69,3%
 - Hors effets réglementaires, le coefficient d'exploitation est en amélioration de 2,9 points sur la période.
 - o Un coût du risque en baisse de 3 millions d'euros à 47 millions d'euros (5,6%)

En termes de solvabilité :

- Les textes « Bâle III » ont été transposés dans la réglementation européenne en 2013, sous la forme de la Directive « CRD4 » et du Règlement « CRR1 ». Cette réglementation est entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2014 ; des dispositions transitoires existeront néanmoins jusqu'en 2024.
- Les fonds propres de base prudentiels ou « Tier 1 » du ratio de solvabilité s'élèvent à 4,5 milliards d'euros.
 - o Après prise en compte des fonds propres complémentaires, les fonds propres prudentiels s'établissent à 4,6 milliards d'euros ;
 - o L'encours de parts sociales est stable à près de 2,2 milliards d'euros.

	(en millions d'euros)	
	S1 2015 (*)	2014
Fonds propres Tier 1	4 527	4 375
dont Common Equity Tier 1 (ex Core Tier I)	4 527	4 375
Fonds propres complémentaires (Tier 2)		
nets de déductions et surcomplémentaires	100	145
Total des fonds propres pour le calcul de solvabilité	4 627	4 520

(*) En intégrant le résultat semestriel

Exigences de fonds propres

		(en millions d'euros)	
		30.06.2015	31.12.2014
		Norme CRD4 / CRR	
Risque de crédit		2 133	2 047
Approche standard		328	314
	Administrations centrales et publiques	86	81
	Etablissements de crédit	8	7
	Entreprises	48	46
	Clientèle de détail	167	164
	Actions et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	19	16
Approche notations internes		1 805	1 733
	Etablissements de crédit	143	152
	Entreprises	686	657
	Clientèle de détail	210	189
	Actions	695	671
	Titrisation	13	9
	Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	58	55
Risque de marché et CVA (approche standard)		10	9
Risque opérationnel (approche avancée quasi exclusivement)		147	150
Total des exigences de fonds propres		2 290	2 206

Evolution des ratios prudentiels

	S1 2015	2014
Ratio Common Equity Tier 1 (ex Core Tier I)	15,8% ^(*)	15,9%
Ratio Global	16,2% ^(*)	16,4%
Ratio de levier	7,2% ^(**)	7,1% ^(**)

(*) En intégrant le résultat semestriel

(**) En intégrant le résultat et avec prise en compte de l'Acte délégué publié le 10 octobre 2014 ; sous réserve de l'autorisation de la BCE sur les exemptions (intragroupes et épargne centralisée).

En termes de liquidité :

Le Groupe est en ligne avec ses objectifs établis dans le cadre des normes Bâle III

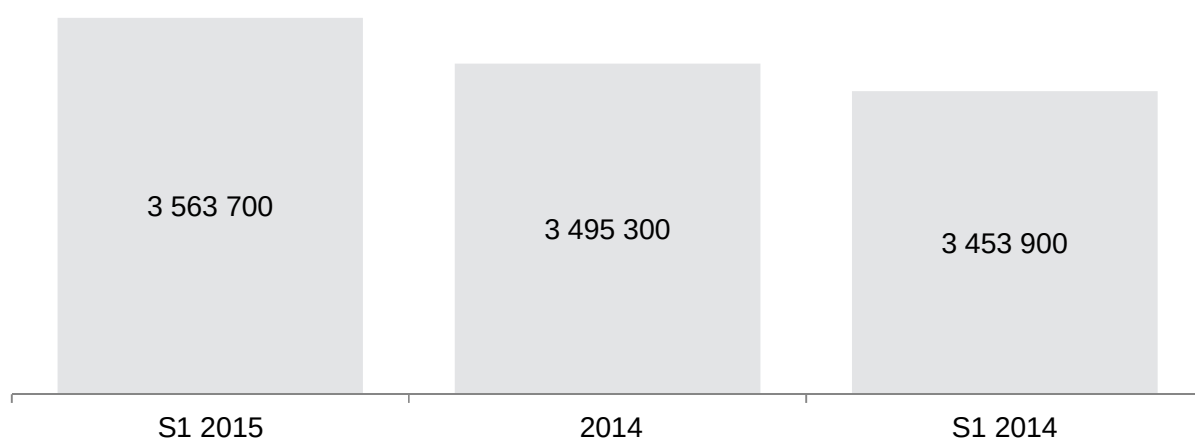
- Coefficient réglementaire de liquidité à 1 mois du crédit Mutuel Arkéa à 160% à fin juin 2015.
- LCR à 108% à fin juin 2015.

2.2. Activité

2.2.1. Clients

- Un portefeuille en progression de 2%, avec une conquête brute qui progresse de plus de 193 000 nouveaux clients (16,1%).

Evolution du portefeuille clients

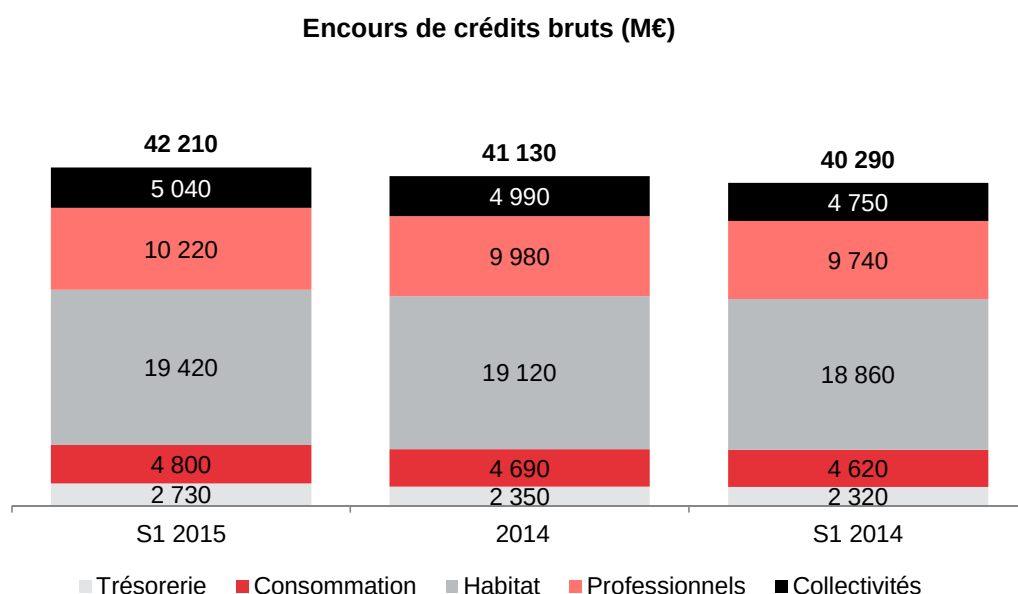
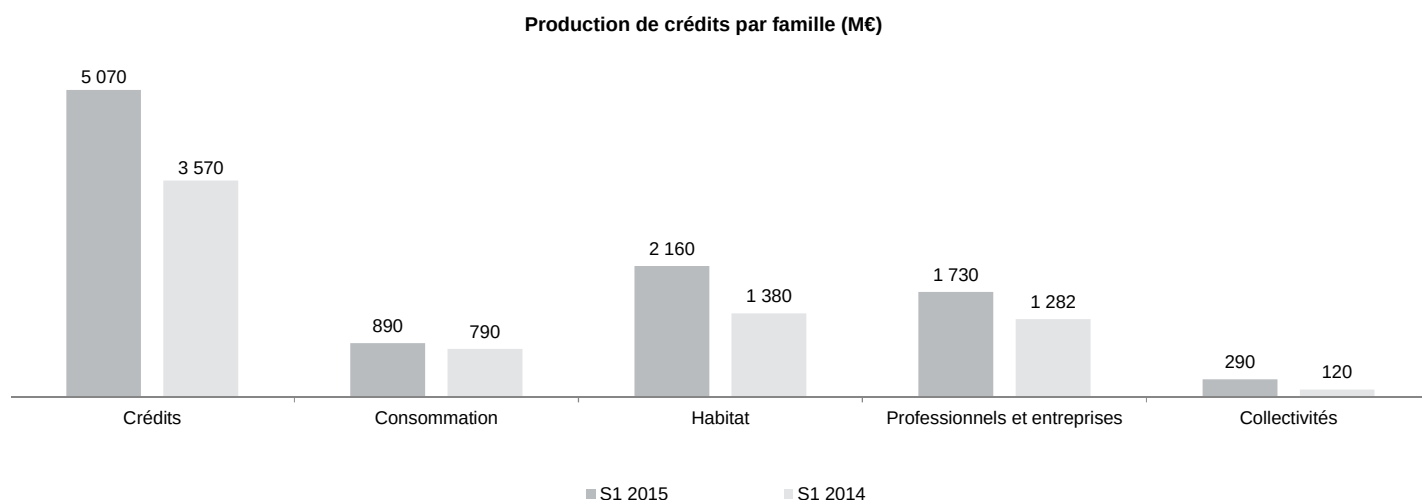


2.2.2. Crédits

Une production de crédits de près de 5,1 milliards d'euros, en progression par rapport au premier semestre 2014 (+42%).

- Particuliers :
 - Consommation : une production de 0,9 milliard d'euros en progression de 12%;
 - Habitat : une production de 2,2 milliards en forte croissance de 56,7%.
- Professionnels et entreprises:
 - Une production de plus de 1,7 milliard d'euros pour un encours atteignant 10,2 milliards d'euros.
- Collectivités et institutionnels :
 - Un niveau de production de 290 millions d'euros multiplié par 2,4 sur la période après un premier semestre 2014 en retrait.

Des encours en progression de 1,1 milliard d'euros (+2,6%) par rapport à décembre 2014, à 42,2 milliards d'euros.

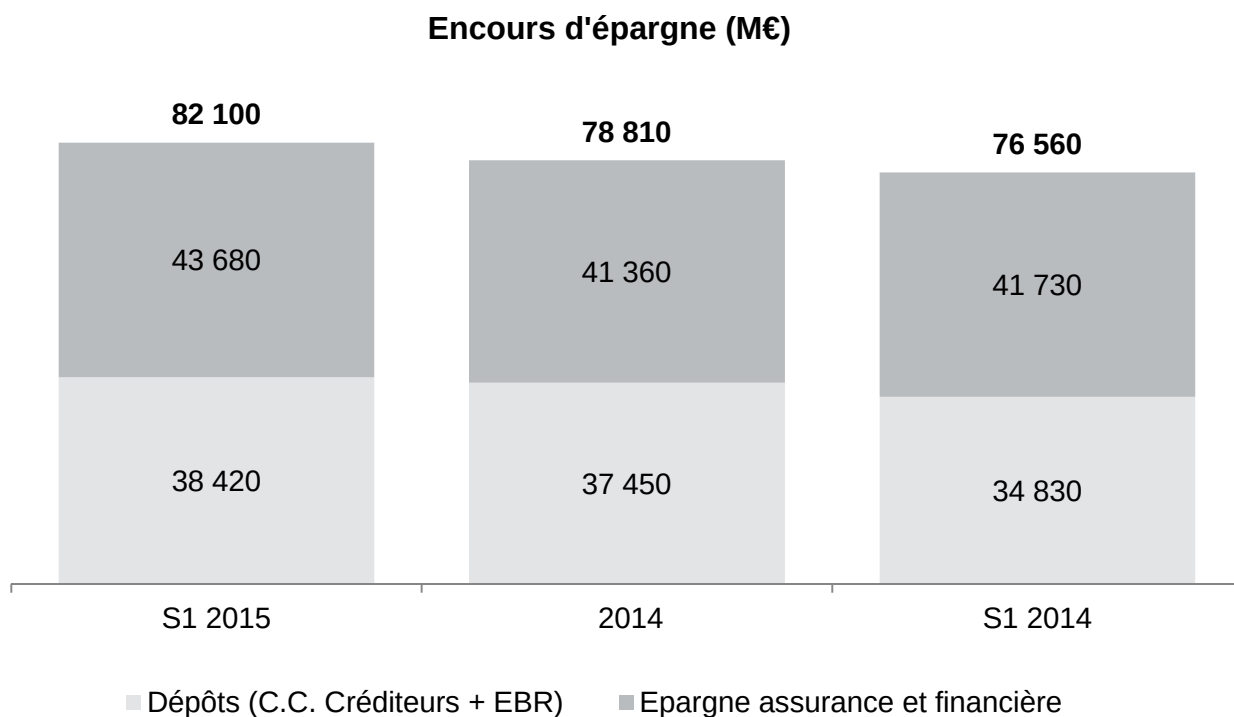
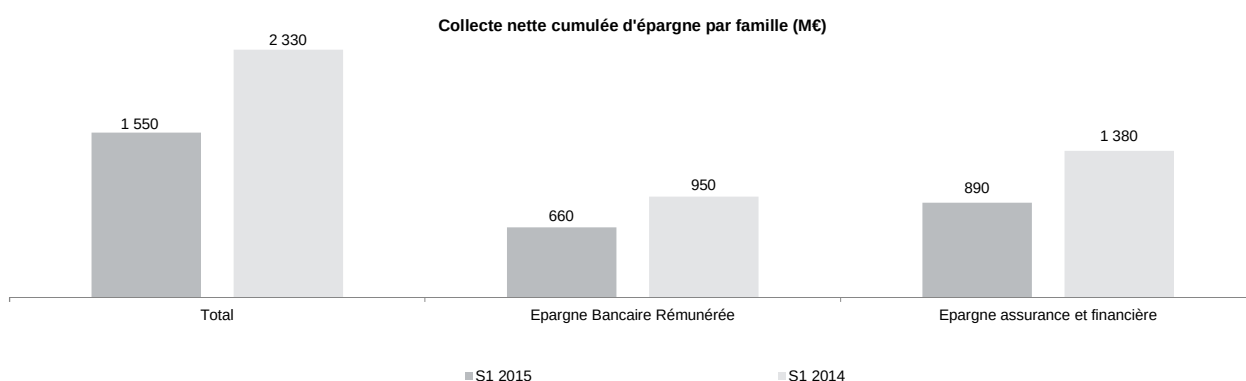


2.2.3. Epargne

Une collecte nette d'épargne de plus de 1,5 milliard d'euros en baisse de 0,8 milliard d'euros par rapport au premier semestre 2014 (-33,6%) ;

- La collecte en épargne bancaire rémunérée baisse de 30,7% par rapport au premier semestre 2014, à près de 0,7 milliard d'euros ;
- La collecte nette en épargne assurance augmente de 31,8% par rapport au premier semestre 2014 à 1,1 milliard d'euros. L'épargne financière enregistre quant à elle une décollecte de près de 0,2 milliard d'euros.

Un encours total en progression de 4,2% par rapport à décembre 2014.

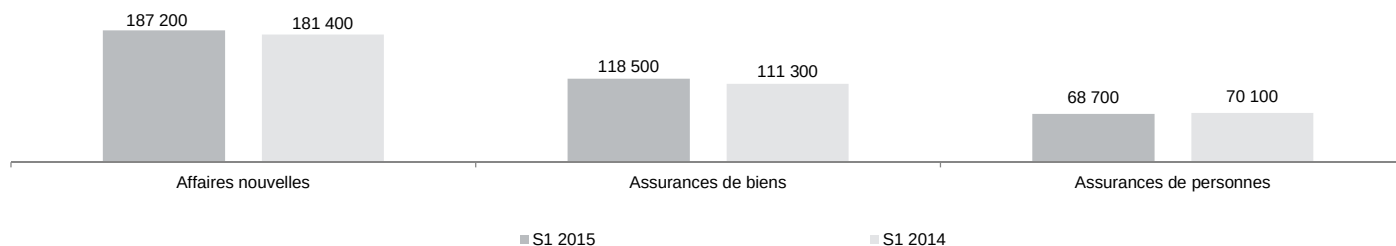


2.2.4. Assurance de biens et de personnes

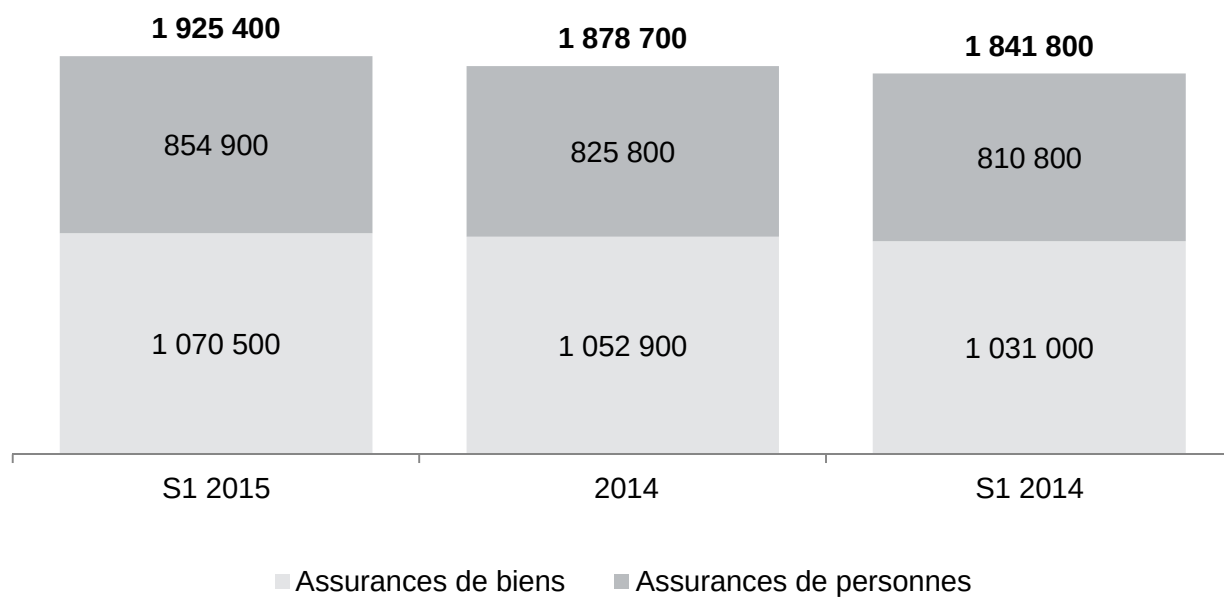
Les affaires nouvelles sont en hausse de 3,2% par rapport à juin 2014. Plus d'un contrat sur quatre est apporté par les réseaux externes au Groupe.

Le portefeuille de contrats est en hausse de 2,5% par rapport à fin décembre 2014.²

Affaires nouvelles Assurances de biens et de personnes (nbre)



Portefeuille Assurances de biens et de personnes²(nbre)



²Retraitement opéré sur les données de juin 2014 de portefeuilles prévoyance individuelle mis en extinction.

2.3. Bilan

Un bilan en hausse de 2,5 milliards d'euros à 105,7 milliards d'euros, en lien avec la progression des activités bancaires (progression des encours de crédits de 1,2 milliard d'euros et des encours de dépôts de 1,1 milliard d'euros) ainsi que des activités assurance (+1,9 Md€).

Evolution du bilan 30 juin 2015 – 31 décembre 2014

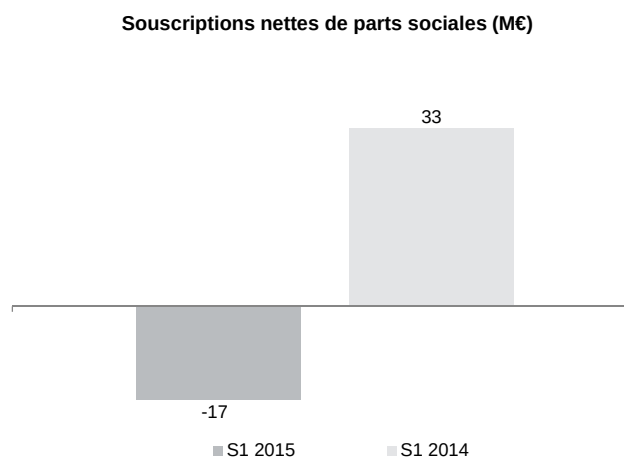
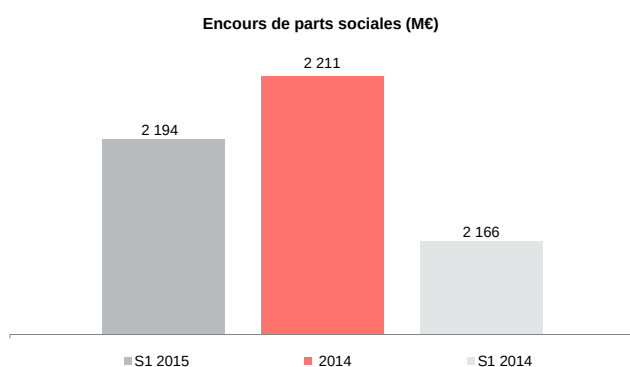
ACTIF (en milliards d'euros)

Juin 2015		Variations	2014	
Prêts à la clientèle	42,0	1,2	Prêts à la clientèle	40,7
- <i>Encours nets de crédits</i>	41,5		- <i>Encours nets de crédits</i>	40,4
dont provisions individuelles -	0,9		dont provisions individuelles -	0,9
dont provisions collectives -	0,1		dont provisions collectives -	0,1
- <i>Autres</i>	0,4		- <i>Autres</i>	0,4
Reversement	6,0	- 0,1	Reversement	6,0
Prêts aux banques	3,3	0,6	Prêts aux banques	2,7
Actifs d'assurance	38,1	1,9	Actifs d'assurance	36,2
<i>dont pensions</i>	2,0		<i>dont pensions</i>	1,7
Actif propre	2,0		Actif propre	1,9
Actif général	27,8		Actif général	27,0
Actif UC	6,7		Actif UC	6,0
Autres actifs	1,6		Autres actifs	1,3
Actifs financiers	9,9	- 0,7	Actifs financiers	10,6
Immobilisations	1,5	- 0,0	Immobilisations	1,5
Minoritaires sur OPCVM	1,1	- 0,3	Minoritaires sur OPCVM	1,4
Autres actifs	3,9	- 0,2	Autres actifs	4,1
TOTAL	105,7	2,5	TOTAL	103,2

PASSIF (en milliards d'euros)

Jun 2015	Variations	2014
Dépôts clientèle 38,8	1,1	Dépôts clientèle 37,7
Ressources EMTN 9,9	- 1,5	Ressources EMTN 11,4
Ressources TCN 4,3	0,5	Ressources TCN 3,8
Emprunts bancaires 6,2 <i>dont pensions</i> 2,0	1,2 0,4	Emprunts bancaires 5,1 <i>dont pensions</i> 1,7
Provisions d'assurance 35,2	1,4	Provisions d'assurance 33,8
Dettes subordonnées 0,4	0,0	Dettes subordonnées 0,4
Capitaux Propres 5,6	0,1	Capitaux Propres 5,5
Minoritaires sur OPCVM 1,1	- 0,3	Minoritaires sur OPCVM 1,4
Autres passifs 4,1	- 0,1	Autres passifs 4,2
TOTAL 105,7	2,5	TOTAL 103,2

Parts sociales :



2.4. Résultats consolidés

Un résultat net part du Groupe de 150 millions d'euros, en hausse de 12 millions d'euros par rapport au 1^{er} semestre 2014 (+8,9%).

- Un PNBA en progression de 7,2% à 915 millions d'euros ;
- Des frais de gestion en hausse de 8,4%, à 634 millions d'euros ;
- Un coût du risque en baisse de 5,6% à 47 millions d'euros.

M€	S1 2015		S1 2014		Var. S1 2015 / S1 2014	
					absolue	%
Produit Net Bancassurance (PNBA)		915		853	62	7,2%
Frais de Gestion	-	634	-	585	- 49	8,4%
Résultat brut d'exploitation		281		268	12	4,6%
Coût du risque	-	47	-	50	3	-5,6%
Résultat d'exploitation		234		219	15	7,0%
G/P sur autres actifs & MEE		7		4	4	NS
Résultat avant impôt		241		222	19	8,5%
Impôts sur les bénéfices	-	91	-	83	- 7	8,5%
Résultat net, part du Groupe		150		138	12	8,9%
Coefficient d'exploitation		69,3%		68,6%	0,8 pts	

2.4.1. PNBA

Un PNBA en progression de 62 millions d'euros sur la période (+7,2 %).

M€	S1 2015	S1 2014	Var. S1 2015 / S1 2014	
			absolue	%
Produit Net Bancassurance (PNBA)	915	853	62	7,2%
Secteur Banque	677	635	42	6,6%
Secteur Assurance et Gestion d'actifs	238	219	19	8,9%
Marge financière	349	325	24	7,2%
Secteur Banque	315	303	12	4,1%
Secteur Assurance et Gestion d'actifs	34	23	11	48,8%
Commissions	216	205	11	5,3%
Secteur Banque	295	270	25	9,1%
Secteur Assurance et Gestion d'actifs	- 80	- 66	- 14	21,0%
Autres produits et charges d'exploitation	351	324	27	8,4%
Secteur Banque	67	62	5	7,9%
Secteur Assurance et Gestion d'actifs	284	262	22	8,5%

- Un PNBA du secteur banque en hausse de 6,6%, en lien avec la poursuite de la baisse du coût du refinancement et la progression des commissions de crédits.
- Un PNBA du secteur assurance et gestion d'actifs en hausse de 8,9% principalement porté par une bonne progression de l'activité assurance vie et une baisse de la charge de sinistres en assurances de biens, le premier semestre 2014 ayant été marqué par l'impact significatif des tempêtes.

2.4.2. Frais de gestion

Des frais de gestion en hausse de 49 millions d'euros à 634 millions d'euros (+ 8,4 %).

M€	S1 2015	S1 2014	Var. S1 2015 / S1 2014	
			absolue	%
Frais de gestion	634	585	49	8,4%
Secteur Banque	560	517	42	8,2%
Secteur Assurance et Gestion d'actifs	74	68	7	9,8%
Frais de personnel	357	340	18	5,2%
Secteur Banque	327	310	17	5,4%
Secteur Assurance et Gestion d'actifs	30	29	1	2,6%
Autres charges	230	197	33	16,7%
Secteur Banque	188	163	25	15,6%
Secteur Assurance et Gestion d'actifs	42	35	8	21,9%
Dotations et amortissements et provisions	47	48	- 1	-3,0%
Secteur Banque	45	44	0	0,6%
Secteur Assurance et Gestion d'actifs	2	4	- 2	-46,7%

- Des frais de gestion du secteur banque en hausse de 8,2 % en lien avec les évolutions réglementaires afférentes au Fonds de Résolution Unique et la mise en application d'IFRIC 21 ainsi qu'avec la progression des frais de personnel
- Des frais de gestion du secteur assurance et gestion d'actifs en hausse de 9,8 % en lien avec la progression des autres charges de 8 millions d'euros (+21,9%)

2.4.3. Coût du risque

Baisse du coût du risque de 3 millions d'euros (-5,6%) à 47 millions d'euros, principalement sur le risque de crédit clientèle affecté.

M€			Var. S1 2015 / S1 2014	
	S1 2015	S1 2014	absolue	%
Coût du risque crédit	48	54	- 6	-12,0%
Risque de crédit clientèle affecté	41	55	- 14	-24,9%
Provisions collectives et filières	6	1	7	NS
Coût du risque marché	- 1	- 5	4	-81,8%
TOTAL Coût du risque	47	50	- 3	-5,6%

Le coût du risque de crédit à la clientèle de 47,7 millions d'euros à fin juin 2015 se compose d'un coût du risque de 41,3 millions d'euros sur les créances déclassées et d'une reprise nette de 5,1 millions d'euros de la provision collective (provision sur créances notées E+ et provision complémentaire assimilée sur encours restructurés sains) auxquels s'ajoute une dotation de 11,5 millions d'euros à des provisions filières.

A mi-exercice 2015, le coût du risque représente 0,11% de l'encours au bilan des engagements clientèle, soit 0,22% annuellement sur ce niveau (0,29% en 2014).

Qualité du risque de crédit du portefeuille

Le montant des créances douteuses et litigieuses, intérêts compris, est stable à 1 569 millions d'euros au 30/06/2015 (1 566 millions d'euros au 31/12/2014).

Le taux de créances douteuses et litigieuses (intérêts compris) sur l'encours global est stable sur ce 1^{er} semestre 2015 à 3,7 %.

Provisionnement

Dans un contexte économique peu favorable, Crédit Mutuel Arkéa est resté prudent sur le premier semestre 2015 dans son approche du risque de crédit clientèle. Le taux de provision des créances douteuses et litigieuses (capital et intérêts) atteint 56,8% à fin juin 2015 (57,4% en décembre 2014). Ce taux est de 63,4% pour les sociétés, 56,1% pour les entreprises individuelles et 50,1% pour les particuliers.

2.5. Notations

Au 30/06/2015	Notations court terme
Standard & Poor's	A-1
Moody's	P-1
	Notations long terme
Standard & Poor's	A
Moody's	Aa2 *
	Perspectives
Standard & Poor's	Négative
Moody's	Négative

* Le 30 juin 2015, Moody's a relevé d'un cran la notation long terme de Crédit Mutuel Arkéa, de Aa3 à Aa2.

2.6. Facteurs de risques

Les facteurs de risques n'ont pas subi d'évolution significative par rapport à la situation décrite dans le Document de référence 2014.

3. Comptes consolidés au 30 juin 2015

Bilan (en milliers d'euros)			
Actif	Notes	30.06.2015 IFRS	31.12.2014 IFRS
Caisse, banques centrales	1	1 883 556	1 340 308
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2	13 345 033	11 638 488
Instruments dérivés de couverture	3	738 597	903 809
Actifs financiers disponibles à la vente	4	35 562 120	36 334 417
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1	7 356 207	7 363 901
Prêts et créances sur la clientèle	5	41 959 356	40 749 303
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		314 446	400 659
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		204 793	210 154
Actifs d'impôts courants		71 972	129 724
Actifs d'impôts différés		123 244	119 289
Comptes de régularisation et actifs divers		2 396 706	2 302 106
Actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Participation aux bénéfices différée		0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence		227 021	205 027
Immeubles de placement		523 297	534 764
Immobilisations corporelles		236 803	238 183
Immobilisations incorporelles		310 988	310 577
Ecarts d'acquisition	6	422 951	422 951
TOTAL DE L'ACTIF		105 677 090	103 203 660
Passif	Notes	30.06.2015 IFRS	31.12.2014 IFRS
Banques centrales	7	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	8	634 710	779 509
Instruments dérivés de couverture	3	536 130	622 537
Dettes envers les établissements de crédit	7	6 235 206	5 056 126
Dettes envers la clientèle	9	38 761 266	37 610 603
Dettes représentées par un titre	10	14 209 206	15 193 800
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		10 280	4 391
Passifs d'impôts courants		158 350	116 565
Passifs d'impôts différés		130 999	124 027
Comptes de régularisation et passifs divers		3 411 273	3 678 398
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	11	35 228 152	33 806 036
Provisions	12	377 368	361 191
Dettes subordonnées		392 095	382 141
Capitaux propres totaux		5 592 055	5 468 336
Capitaux propres part du Groupe		5 587 235	5 462 602
Capital et réserves liées		2 199 615	2 216 911
Réserves consolidées		2 987 833	2 752 664
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		249 741	223 558
Résultat de l'exercice		150 046	269 469
Intérêts minoritaires		4 820	5 734
TOTAL DU PASSIF		105 677 090	103 203 660

Compte de résultat (en milliers d'euros)

	Notes	30.06.2015 IFRS	30.06.2014 IFRS
Intérêts et produits assimilés	14	1 019 004	1 087 414
Intérêts et charges assimilées	14	-690 132	-774 527
Commissions (produits)	15	303 564	271 943
Commissions (charges)	15	-88 042	-67 357
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	16	2 686	5 139
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	17	20 918	10 271
Produits des autres activités	18	3 363 050	2 884 722
Charges des autres activités	18	-3 016 039	-2 564 155
PRODUIT NET BANCAIRE		915 009	853 450
Charges générales d'exploitation	19	-587 671	-537 100
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-46 615	-48 080
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		280 723	268 270
Coût du risque	20	-46 894	-49 683
RESULTAT D'EXPLOITATION		233 829	218 587
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		1 382	3 397
Gains ou pertes sur autres actifs	21	5 796	159
Variation de valeur des écarts d'acquisition		0	0
RESULTAT AVANT IMPOTS		241 007	222 143
Impôt sur les bénéfices	22	-90 568	-83 488
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0
RESULTAT NET		150 439	138 655
dont Intérêts minoritaires		393	861
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		150 046	137 794

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (en milliers d'euros)

	Notes	30.06.2015 IFRS	30.06.2014 IFRS
Résultat net		150 439	138 655
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies (nets d'impôts)		-2 910	-2 148
Quote-part non recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE (nets d'impôts)		-155	0
Eléments non recyclables en résultat		-3 065	-2 148
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente (nets d'impôts)		17 618	88 294
Réévaluation des instruments dérivés de couverture (nets d'impôts)		5 902	2 420
Quote-part recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE (nets d'impôts)		5 725	433
Eléments recyclables en résultat		29 245	91 147
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		26 180	88 999
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		176 619	227 654
dont part du Groupe		176 228	226 793
dont part des intérêts minoritaires		391	861

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)

	Capital	Réserves consolidées et liées au capital	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part du Groupe	Part des minoritaires	Capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 1er janvier 2014	2 132 865	2 596 564	68 175	212 779	5 010 383	4 481	5 014 874
Augmentation / réduction de capital	32 979				32 979		32 979
Elimination des titres auto détenus					0		0
Emission d'actions de préférence					0		0
Composantes capitaux propres des instruments hybrides					0		0
Composantes capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions					0		0
Affectation du résultat 2013		212 779		-212 779	0		0
Distribution 2014 au titre du résultat 2013		-50 089			-50 089	-1245	-51 334
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle		-631			-631	631	-18
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	2 165 844	2 758 623	68 175	0	4 982 642	3 859	4 996 501
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			88 999		88 999	1	89 000
Résultat au premier semestre 2014				137 794	137 794	861	138 655
Sous-total	2 165 844	2 758 623	157 174	137 794	5 219 435	4 720	5 224 156
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires					0		0
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MIEE		903			903		903
Changement de méthodes comptables					0		0
Autres variations		-3 635	-493		-4 128	-1	-4 129
Capitaux propres au 30 juin 2014	2 165 844	2 755 891	156 681	137 794	5 216 210	4 720	5 220 930
Augmentation / réduction de capital	45 629				45 629		45 629
Elimination des titres auto détenus					0		0
Emission d'actions de préférence					0		0
Composantes capitaux propres des instruments hybrides					0		0
Composantes capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions					0		0
Affectation du résultat 2013					0		0
Distribution 2014 au titre du résultat 2013					0		0
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle		428			428	-426	2
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	2 211 473	2 756 319	156 681	137 794	5 262 267	4 294	5 266 561
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			66 879		66 879	0	66 879
Résultat au deuxième semestre 2014				131 675	131 675	815	271 145
Sous-total	2 211 473	2 756 319	223 560	269 469	5 460 821	5 109	5 465 930
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires					0	627	627
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MIEE		-1 423			-1 423		-1 423
Changement de méthodes comptables					0		0
Autres variations		3 206	-2		3 204	-2	3 202
Capitaux propres au 31 décembre 2014	2 211 473	2 758 102	223 558	269 469	5 462 602	5 734	5 468 336
Augmentation / réduction de capital	-17 296				-17 296		-17 296
Elimination des titres auto détenus					0		0
Emission d'actions de préférence					0		0
Composantes capitaux propres des instruments hybrides					0		0
Composantes capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions					0		0
Affectation du résultat 2014		269 469		-269 469	0		0
Distribution 2015 au titre du résultat 2014		-40 911			-40 911	-1 305	-42 216
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle		194			194	-13	171
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	2 194 177	2 986 844	223 558	0	5 404 579	4 416	5 408 995
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			26 183		26 183		26 183
Résultat 2015				150 046	150 046	393	150 439
Sous-total	2 194 177	2 986 844	249 741	150 046	5 580 808	4 809	5 585 617
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires		1 418			1 418		1 418
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MIEE		-1 550			-1 550		-1 550
Changement de méthodes comptables		6 646			6 646	9	6 655
Autres variations		-87			-87	2	-85
Capitaux propres au 30 juin 2015	2 194 177	2 993 271	249 741	150 046	5 587 235	4 820	5 592 055

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE

En milliers d'euros

	30.06.2015	30.06.2014
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		
Résultat net	150 439	138 655
Impôt	90 568	83 488
Résultat avant impôt	241 007	222 143
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	45 632	46 574
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	445
Dotations nettes aux provisions	1 407 957	1 960 749
Quote-part de perte/(bénéfice) dans les sociétés mises en équivalence	-1 382	3 397
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-18 023	1 721
(Produits)/charges des activités de financement	0	-
Autres mouvements	39 235	134 756
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et des autres ajustements	1 473 419	2 137 406
Opérations interbancaires	994 146	1 372 336
Opérations avec la clientèle	-160 874	141 472
Opérations sur autres actifs/passifs financiers	-1 796 170	7 830 683
Opérations sur autres actifs/passifs non financiers	-306 168	1 846 880
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	535	678
Impôts versés	21 390	13 133
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-1 247 141	-4 739 128
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	467 285	-2 379 579
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		
Actifs financiers et participations	25 176	7 608
Immeubles de placement	1 660	5 797
Immobilisations corporelles et incorporelles	-39 844	40 433
Autres	0	-
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-13 008	-53 838
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		
Flux de trésorerie provenant/à destination des actionnaires	-42 174	77 237
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	0	-
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-42 174	77 237
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	412 103	-2 356 180
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	467 285	2 379 579
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-13 008	53 838
	-42 174	77 237
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		
Caisse, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 7)	1 272 473	2 600 454
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1 et 7)	1 340 308	2 300 737
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 684 576	244 274
Caisse, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 7)	1 883 556	315 889
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1 et 7)	-198 980	71 615
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	412 103	- 2 356 180

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

La notion de trésorerie nette comprend le solde net des comptes de caisse, banques centrales ainsi que le solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux titres de créances négociables.

Les variations de trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les changements liés aux capitaux propres et les dettes subordonnées.

Annexe

Comptes consolidés 30 juin 2015

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Crédit Mutuel Arkéa poursuit au premier semestre 2015 sa dynamique de développement rentable. Le produit net bancaire progresse sensiblement sous l'effet de la croissance de l'activité. Le coût du risque baisse, notamment sur le marché des entreprises.

Malgré le poids de la nouvelle contribution au Fonds de Résolution Unique et l'impact en arrêté semestriel de la norme IFRIC 21 relative au traitement comptable des taxes dûes, Crédit Mutuel Arkéa affiche au premier semestre un résultat net part du groupe de 150 millions d'euros, en progression de 9% par rapport au premier semestre 2014.

En terme de structure de bilan et de ratios de solvabilité et de liquidité, Crédit Mutuel Arkéa continue d'afficher des fondamentaux solides.

La dynamique de développement du groupe se traduit par l'entrée de deux nouvelles entités dans le périmètre de consolidation : Arkéa Bourse Retail, société holding détenant à près de 100% les sociétés Fortuneo et Procapital, et New Port, société de co-investissement dans Nexity, détenue majoritairement par les managers du groupe Nexity.

Enfin, Crédit Mutuel Arkéa a procédé au premier semestre 2015 à la restructuration du groupe Leasecom.

NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes internationales, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a établi ses documents de synthèse au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date. Ils sont présentés selon la recommandation 2013-04 de l'autorité des normes comptables (ANC). Le contenu des présents états financiers a été déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire condensée.

Au 30 juin 2015, le groupe applique les nouvelles normes entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2015, lesquelles sont présentées dans le tableau suivant :

Normes IAS / IFRS	Sujet concerné	Date d'application : exercices ouverts à compter du	Conséquences de l'application
IFRIC 21	Prélèvements opérés par les autorités publiques auprès des entités actives sur un marché	01.01.2015	Arrêt de l'étalement de certaines taxes dans les comptes intermédiaires. La modification de l'année de reconnaissance de la C3S a également un impact sur les capitaux propres (cf. pro forma)
Améliorations annuelles 2011-2013	Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié une série d'amendements relatives à des normes déjà existantes.	01.01.2015	Limitées

Par ailleurs, le groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes et interprétations adoptées par l'Union européenne lorsque l'application en 2015 n'est qu'optionnelle.

Normes IAS / IFRS	Sujet concerné	Date d'application : exercices ouverts à compter du	Conséquences de l'application
Amendements à IAS 19 - Cotisations des membres du personnel	L'objectif des amendements est de clarifier et simplifier la comptabilisation des cotisations qui sont indépendantes du nombre d'années de service du membre du personnel	01.01.2016	Sans impact
Améliorations annuelles 2010-2012	Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié une série d'amendements relatives à des normes déjà existantes.	01.01.2016	Limitées

Les normes adoptées par l'Union européenne sont consultables sur le site internet de la Commission européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

CHANGEMENTS DE METHODE COMPTABLE

Conséquences de l'application d'IFRIC 21

Cette interprétation de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » précise les conditions de comptabilisation d'une dette relative à des taxes prélevées par une autorité publique. Une entité doit comptabiliser cette dette uniquement lorsque le fait générateur tel que prévu par la législation se produit. Si l'obligation de payer la taxe naît de la réalisation progressive de l'activité, celle-ci doit être comptabilisée au fur et à mesure sur la même période. Enfin, si l'obligation de payer est générée par l'atteinte d'un certain seuil, le passif lié à cette taxe ne sera enregistré que lorsque le seuil sera atteint.

Le Groupe applique l'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes » dans les comptes consolidés à compter du 1er janvier 2015.

Etats financiers pro forma (IFRIC 21)

Bilan (en milliers d'euros)

Actif	31.12.2014 Pro forma IFRS	31.12.2014 IFRS
Actifs d'impôts différés	119 508	119 289
TOTAL DE L'ACTIF	103 203 879	103 203 660
Passif	31.12.2014 IFRS	31.12.2014 IFRS
Passifs d'impôts courants	106 120	116 565
Passifs d'impôts différés	124 027	124 027
Capitaux propres totaux	5 479 001	5 468 335
Capitaux propres part du Groupe	5 473 265	5 462 601
Capital et réserves liées	2 216 911	2 216 911
Réserves consolidées	2 763 746	2 752 664
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	223 558	223 558
Résultat de l'exercice	269 049	269 469
Intérêts minoritaires	5 736	5 734
TOTAL DU PASSIF	103 203 879	103 203 660

Compte de résultat (en milliers d'euros)

	30.06.2014 Pro Forma IFRS	30.06.2014 IFRS
Charges des autres activités	-2 564 545	-2 564 155
PRODUIT NET BANCAIRE	853 060	853 450
Charges générales d'exploitation	-551 476	-537 100
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	253 504	268 270
Coût du risque	-49 683	-49 683
RESULTAT D'EXPLOITATION	203 821	218 587
Quote part du résultat net des entreprises mises en équivalence	3 397	3 397
Gains ou pertes sur autres actifs	159	159
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	0
RESULTAT AVANT IMPOTS	207 377	222 143
Impôts sur les bénéfices	-78 404	-83 488
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
RESULTAT NET	128 973	138 655
dont Intérêts minoritaires	857	861
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	128 116	137 794

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Utilisation de jugements et d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations comportant des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif évalués à la juste valeur,
- dépréciation durable d'actifs financiers classés dans la catégorie « disponible à la vente »,
- dépréciations des prêts et créances,
- tests de dépréciation des actifs incorporels,
- impôts différés actifs,
- provisions.

Les modalités de recours éventuel à des jugements ou estimations sont précisées dans les principes comptables et méthodes d'évaluation décrits ci-dessous.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat se répartissent entre ceux détenus à des fins de transaction et ceux qui relèvent de cette catégorie en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. Celle-ci permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner un instrument financier en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés,
- groupe d'actifs ou de passifs évalués et gérés en juste valeur,
- élimination ou réduction significative d'une incohérence de traitement comptable.

A ce titre, le groupe Crédit Mutuel Arkéa utilise cette option pour comptabiliser à la juste valeur par résultat les instruments financiers suivants :

- les placements affectés en représentation des contrats en unités de compte des activités d'assurance-vie afin d'éliminer l'incohérence de traitement comptable avec les passifs d'assurance y afférents,
- les parts des OPCVM dont la société de gestion est dans le groupe,
- certains produits structurés ou restructurés (CDO, obligations convertibles),
- les émissions de passifs originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et l'éventuelle couverture sont gérés dans un même ensemble.

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture.

Les instruments dérivés font l'objet de conventions cadre de compensation permettant en cas de défaut de la contrepartie de compenser les positions gagnantes et perdantes. Le groupe négocie des accords-cadres de compensation de type ISDA à chaque transaction de dérivés.

Cependant, ces dérivés ne font pas l'objet d'une compensation comptable au bilan.

A travers ces contrats de collatéralisation, le groupe reçoit ou verse en garantie uniquement du cash.

La norme IFRS 13 prévoit la prise en compte du risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (Debt Value Adjustment – DVA). Par ailleurs, l'évolution des techniques de valorisation, qui intègre notamment les précisions apportées par cette norme, a amené le groupe à ajuster les modalités d'évaluation du risque de contrepartie dans la juste valeur des actifs financiers dérivés (Credit Value Adjustment – CVA).

Le groupe calcule la CVA et la DVA sur des instruments financiers dérivés pour chaque contrepartie avec laquelle il est exposé.

Le calcul du CVA résulte du produit entre l'exposition attendue positive du groupe vis-à-vis de la contrepartie, estimée selon la méthode dite des « swaptions », multipliée par la probabilité de défaut (PD) de la contrepartie et par le taux des pertes en cas de défaut (LGD). Le calcul du DVA résulte du produit entre l'exposition attendue négative du groupe vis-à-vis de la contrepartie, estimée selon la méthode dite des « swaptions », multipliée par la probabilité de défaut (PD) du groupe et par le taux des pertes en cas de défaut (LGD).

La méthodologie de calcul s'appuie sur les données de marché, notamment sur les courbes CDS pour l'estimation des PD.

Le FVA (« Funding Valuation Adjustment ») a pour objet de matérialiser le coût de financement des positions sur instruments dérivés qui ne font pas l'objet d'échange de collatéral. Le calcul du FVA résulte du produit entre l'exposition attendue du groupe vis-à-vis de la contrepartie, multipliée par une estimation du coût de financement sur les marchés.

Le montant comptabilisé au bilan au titre des ajustements de valeur au 30 juin 2015 est de - 17,2 M€.

Les actifs financiers représentatifs des contrats d'assurance libellés en unités de compte comprennent des obligations émises par des entités du groupe qui ne sont pas éliminées en consolidation afin de maintenir l'adossement des provisions techniques d'assurance UC à la juste valeur à des actifs identifiés et eux-mêmes comptabilisés à la juste valeur. Les titres à revenu fixe non éliminés s'élèvent à 412 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 422 millions au 31 décembre 2014. Leur élimination aurait eu un impact résultat net d'impôt de -9,4 millions d'euros au 30 juin 2015.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors frais d'acquisition et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultat de la période dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les dividendes des titres à revenus variables et les plus ou moins-values réalisées sur des titres de cette catégorie sont également enregistrés dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe de cette catégorie sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Aucune dépréciation n'est enregistrée sur les actifs à la juste valeur par résultat, le risque de contrepartie étant intégré dans la valeur de marché.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Instruments financiers dérivés de couverture – actif et passif

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le groupe établit une documentation formalisée de l'opération de couverture dès la mise en place : stratégie de couverture, désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument couvert, nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. Conformément à cette documentation, le groupe évalue, lors de sa mise en place et au moins semestriellement, l'efficacité de la relation de couverture. Une relation de couverture est considérée comme efficace :

- si le rapport entre la variation de valeur des dérivés de couverture et la variation de valeur des instruments couverts pour le risque couvert est compris entre 80 % et 125 %,
- et si les variations de valeur des dérivés de couverture attendues sur la durée de vie résiduelle de ces dérivés compensent celles attendues sur les instruments couverts pour le risque couvert.

En fonction de la nature du risque couvert, le groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Couverture de juste valeur :

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'une opération financière. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe.

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la variation de juste valeur du dérivé est inscrite en résultat dans le poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », symétriquement à la réévaluation de l'opération couverte. Seule apparaît en résultat l'éventuelle inefficacité de la couverture.

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'opérations de macro-couverture ont pour objet de couvrir de façon globale tout ou partie du risque structurel de taux issu principalement des activités de la banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (dite IAS 39 « carve-out »).

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est identique à celui des dérivés de couverture de juste valeur. La variation de juste valeur des portefeuilles couverts est enregistrée sur une ligne spécifique du bilan, intitulée « écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », par la contrepartie du compte de résultat. L'efficacité des couvertures est contrôlée de manière prospective en s'assurant que les dérivés, lors de leur mise en place, réduisent le risque de

taux du portefeuille couvert. De manière rétrospective, les couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont associés deviennent insuffisants.

Couverture de flux de trésorerie :

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque lié à la variation des flux de trésorerie futurs des instruments financiers. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable.

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur du dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres », tandis que la partie inefficace est constatée dans le compte de résultat dans le poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Tant que la couverture est efficace, les montants inscrits en capitaux propres sont transférés en résultat, en « produits et charges d'intérêts » au même rythme que les flux de l'instrument couvert affectent le résultat. En cas d'interruption de la relation de couverture ou si elle devient inefficace, la comptabilité de couverture cesse. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont transférés dans le compte de résultat en « produits et charges d'intérêts » au moment où la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas.

La couverture d'investissements nets en devises n'est pas utilisée par le groupe.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des actifs financiers disponibles à la vente (AFS) est définie par la norme IAS 39 comme une catégorie résiduelle contenant les titres à revenu fixe et à revenu variable qui ne relèvent ni des actifs financiers à la juste valeur par résultat, ni des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ni des prêts.

Les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur juste valeur, à savoir leur prix d'acquisition, frais d'acquisition - s'ils sont significatifs - et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ces titres sont évalués à leur juste valeur, la contrepartie des variations de valeur étant enregistrée sur une rubrique spécifique des capitaux propres « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ».

Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation durable.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés » selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Dépréciation des titres

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des titres. Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe utilise un critère de nature quantitative pour identifier les baisses significatives ou durables : une dévalorisation du titre d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 24 mois consécutifs entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Toute baisse ultérieure de la valeur entraîne une augmentation de la dépréciation en contrepartie du résultat. En cas de hausse de la valeur, la provision ne peut être reprise par le compte de résultat.

Pour les titres de dettes, la dépréciation est enregistrée au sein de la rubrique « coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance comprennent essentiellement des titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance.

Ils sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition - s'ils sont significatifs - et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ils sont valorisés selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle

Les « prêts et créances » sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Tous les prêts et créances du groupe Crédit Mutuel Arkéa sur les établissements de crédit et sur la clientèle qui ne sont pas destinés à la vente dès leur octroi, sont comptabilisés dans la catégorie « prêts et créances ».

Ils sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération et les commissions analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt. En date d'arrêté, les prêts et créances sont évalués au coût amorti. Les intérêts, les coûts de transaction et les commissions inclus dans la valeur initiale des crédits sont étalés sur la durée de vie du crédit. Ils contribuent ainsi à la formation du résultat sur la durée de vie du prêt.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts sont étalées. La renégociation du prêt entraîne la décomptabilisation ou la modification de l'ancien prêt. Selon ce principe, les commissions restant à étaler sur les anciens prêts sont comptabilisées immédiatement en résultat.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) dans son projet de texte, publié fin octobre 2013, le groupe a mis en place une identification des crédits restructurés (Forbearance) sur les créances du 31/12/2013. Les impacts comptables de la restructuration des prêts ont été intégrés dans les comptes depuis 2014.

Dépréciation sur prêts et créances

Créances dépréciées sur base individuelle

Des dépréciations, comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur les créances de toutes natures, même assorties de garanties, dès lors qu'il existe un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logement et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur des collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;

- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses concernant la contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, de règlement judiciaire, de liquidation judiciaire, de faillite personnelle, de liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal international.

Le classement d'un encours en encours déprécié pour une contrepartie donnée entraîne par contagion un classement identique de la totalité des encours et des engagements relatifs à cette contrepartie et cela indépendamment de l'existence de garantie ou de caution. La contagion s'étend à l'ensemble des tiers d'un même foyer (excepté les mineurs) ainsi qu'à toutes les contreparties appartenant au même groupe de risque.

Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et la somme actualisée des flux futurs estimés. L'actualisation est effectuée au taux effectif d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe, ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable. En pratique, les flux prévisionnels ne sont actualisés que si l'incidence de l'actualisation est significative au regard de leurs montants prudemment estimés. En conséquence, seules les provisions sur créances contentieuses ont fait l'objet d'une actualisation. Au compte de résultat, les mouvements de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « coût du risque », sauf en ce qui concerne les reprises relatives aux effets de la désactualisation, qui sont portées en « intérêts et produits assimilés ».

Créances dépréciées sur base collective

Les créances non dépréciées sur base individuelle sont regroupées selon leur niveau de risque de crédit pour former des ensembles homogènes. La méthodologie de calcul de la dépréciation collective repose en grande partie sur le référentiel de mesure des risques mis en place dans le cadre de la réforme Bâle II.

Elle conduit à déprécier les classes de risques correspondant aux probabilités de défaut les plus élevées. Elle tient compte du recalibrage des algorithmes demandé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) dans le cadre de l'homologation Bâle II.

Par ailleurs, le groupe Crédit Mutuel Arkéa peut être amené à constater une provision collective complémentaire pour couvrir le risque de crédit d'un secteur économique ou d'une zone géographique donné(e) et qui ne serait pas couvert par une dépréciation individuelle.

Opérations de location financement avec la clientèle

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont pour effet de transférer au locataire la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les opérations de location financement sont enregistrées au bilan pour un montant correspondant à la valeur actualisée au taux d'intérêt implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie. Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « intérêts et produits assimilés ».

Immobilisations corporelles et incorporelles, d'exploitation et de placement

Conformément aux normes IAS 16, IAS 38 et IAS 40, une immobilisation d'exploitation ou de placement est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise et
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Conformément à la norme IAS 40, les biens immobiliers du groupe sont classés en « immeubles de placement » s'ils sont détenus avant tout pour en retirer des loyers ou valoriser le capital. Les biens immobiliers détenus principalement pour être occupés par le groupe à des fins administratives ou commerciales sont classés en « immobilisations corporelles ».

Les immeubles de placement et les immobilisations corporelles sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte).

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

La juste valeur des immeubles de placement fait l'objet d'une valorisation à dire d'expert.

La méthode appliquée en matière de comptabilisation des logiciels créés en interne est la suivante :

- toutes les dépenses de logiciels ne répondant pas aux conditions d'activation (et notamment les dépenses d'étude préalable et d'analyse fonctionnelle) sont comptabilisées en charges ;
- toutes les dépenses de logiciels survenues après le début du processus de production (analyse détaillée, développement, recettes, documentation) sont immobilisées.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Le groupe applique l'approche par composant pour ses immeubles d'exploitation et de placement. Il a retenu les composants et durées d'amortissement suivants :

Composant	Durées d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Gros œuvre	Immeubles de direction et de placement : 50 ans
Clos et couverts	Agences : 25 ans
Lots techniques	25 ans
Agencements	20 ans
	3 à 10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

	Durées d'amortissement
Mobilier	10 ans
Matériel électronique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	2 à 5 ans
Portefeuille de contrats clientèle acquis	6 à 13 ans

Dans les cas où les logiciels sont exploités dans le cadre d'un contrat commercial, la durée d'amortissement peut dépasser 5 ans ; elle est définie en fonction de la durée du contrat.

Le mode d'amortissement pratiqué est linéaire. Pour les immobilisations corporelles et incorporelles, les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » ; pour les immeubles de placement, elles figurent en « charges des autres activités ».

Les immobilisations à durée indéfinie ne font pas l'objet d'amortissement mais de tests de dépréciation au moins annuels.

En ce qui concerne les écarts d'acquisition, dans le cas où la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie concernée est inférieure à sa valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est calculée selon la méthode de valorisation la plus appropriée appliquée à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie (UGT).

Compte tenu de l'évolution favorable des paramètres de marché et de l'absence d'éléments remettant fondamentalement en cause les prévisions des UGT en 2015 et à moyen terme, aucun test de dépréciation n'a été réalisé dans le cadre de l'arrêté des comptes du 30 juin 2015.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes sur autres actifs », tandis que celles réalisées sur des immeubles de placement sont classées en « produits ou charges des autres activités ».

Actifs non courants destinés à être cédés

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés, s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

A l'initiation, les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont comptabilisées à la juste valeur, qui est en règle générale le montant net encaissé à l'origine, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont significatifs. En date d'arrêté, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature à taux de marché. Les plans épargne-logement et comptes épargne-logement font l'objet, si nécessaire, d'une provision.

Les intérêts courus ou échus des dettes envers les établissements de crédit et la clientèle alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et charges assimilées ».

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support (bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés), à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Elles sont comptabilisées initialement à la juste valeur, c'est-à-dire à leur prix d'émission, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont significatifs. En date d'arrêté, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts courus ou échus des dettes représentées par un titre alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et charges assimilées ».

Provisions

Les obligations du groupe pour lesquelles il est probable qu'une sortie de ressource sera nécessaire pour les régler, dont le montant ou l'échéance sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable font l'objet de provisions. Ces provisions couvrent notamment les engagements sociaux, les risques liés à l'épargne-logement, les litiges et les engagements de signature.

Provisions pour engagements sociaux

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou des régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne comportent aucun engagement du groupe sur le niveau de prestation fournie. Les cotisations versées constituent une charge de l'exercice, enregistrée dans la rubrique « frais de personnel ». Les régimes à prestations définies désignent des régimes pour lesquels le groupe s'est engagé à assurer un montant ou un niveau de prestation. Cet engagement constitue un risque à moyen ou long terme. Les engagements en matière de retraite qui ne relèvent pas des régimes à cotisations définies sont intégralement provisionnés dans la rubrique du bilan « provisions ». Les indemnités de fin de carrière, les régimes de retraite surcomplémentaire, les comptes épargne-temps et les médailles du travail sont enregistrés à ce poste.

La provision pour engagements de retraite est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées et tient compte d'hypothèses démographiques, de taux de rotation des effectifs, d'augmentation des salaires, de taux d'actualisation et d'inflation. En particulier, les calculs réalisés en juin 2015 intègrent un taux d'actualisation de 1,95 %, déterminé en référence à l'indice iBoxx Corporate AA 10+ eurozone basé sur des obligations privées, indice ajusté pour tenir compte du contexte particulier de taux. Les calculs intègrent également un taux de rotation des effectifs compris entre 0,56 % et 4,35 % et un taux de revalorisation des salaires nets d'inflation compris entre 1,48 % et 2,50 % ⁽¹⁾. Les engagements sont évalués sur la base des tables de mortalité TH00-02 et TF00-02 pour la phase de constitution de l'engagement et des tables de mortalité TGH05 et TGF05 pour la phase de restitution des rentes.

Les différences générées par des changements d'hypothèses et par des différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels.

(1) Taux de l'UES Arkade et Arkéa-SCD représentant 97% de l'engagement

Pour la catégorie des autres avantages à long terme, les écarts sont constatés immédiatement dans le compte de résultat de l'exercice.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels sont constatés en « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

Provision épargne-logement

La provision épargne-logement est destinée à couvrir les risques liés à :

- l'engagement d'octroyer des prêts à l'habitat aux souscripteurs des comptes et plans épargne-logement à un taux réglementé potentiellement inférieur aux conditions de marché du moment,
- l'obligation de rémunérer pour une durée indéterminée l'épargne collectée en plans épargne-logement à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat (taux pouvant s'avérer supérieur aux futures conditions de marché).

Cette provision est calculée par génération de plans épargne-logement (les PEL de même taux à l'ouverture constituant une génération) d'une part, et pour l'ensemble des comptes épargne-logement (qui constitue une seule et même génération) d'autre part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes. Les engagements sont établis à partir d'un modèle prenant en compte notamment :

- les observations historiques des comportements des souscripteurs,
- la courbe des taux et une modélisation stochastique de ses évolutions.

Les dotations et reprises de provision sont comptabilisées en résultat dans les rubriques intitulées « intérêts et produits assimilés » et « intérêts et charges assimilées ».

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées sont des dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, qui se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra, en cas de liquidation du débiteur, qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés. Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti. Les intérêts courus ou échus des dettes subordonnées alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « Intérêts et charges assimilées ».

Capitaux propres

Distinction Dettes - Capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier se définit comme une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres se définit comme un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Parts sociales

En application de ces définitions, les parts sociales émises par les Caisses de Crédit Mutuel sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du groupe.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des actifs et des passifs est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants de marché à la date d'évaluation. A l'initiation, la juste valeur est normalement le prix de transaction.

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur sont évalués et comptabilisés à la juste valeur, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Sont concernés :

- Les actifs et passifs à la juste valeur par le résultat ;
- Les actifs disponibles à la vente ;
- Les instruments dérivés de couverture.

Les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Ils sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti et font l'objet de valorisations communiquées en annexe. Figurent parmi ceux-ci :

- Les prêts et créances sur établissements de crédit et à la clientèle ;
- Les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- Les dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle ;
- Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées.

Par ailleurs, les actifs et les passifs sont répartis en trois niveaux de hiérarchie correspondant au degré d'observabilité des données d'entrée utilisées dans les techniques d'évaluation pour déterminer leur juste valeur.

Niveau 1 : Actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de cours (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Un marché actif est un marché pour l'actif ou le passif en question sur lequel des transactions ont lieu selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue une information sur le prix.

Cette catégorie regroupe notamment les actions, obligations et parts d'OPCVM cotées sur un marché actif.

Niveau 2 : Actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de données autres que les cours ou prix cotés, qui sont observables soit directement, soit indirectement.

En l'absence de cotation, la valeur de marché des instruments financiers est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données de marché « observables ». Les modèles d'évaluation sont basés sur des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché telles que l'actualisation des flux futurs ou le modèle Black & Scholes.

Cette catégorie comprend notamment les instruments financiers suivants :

- Les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif ou non cotées ;
- Les instruments dérivés négociés de gré à gré tels que les swaps et produits optionnels ;
- Les produits structurés.

La juste valeur des prêts et créances, des dettes envers les établissements de crédit, des dettes représentées par un titre et des dettes subordonnées relève également de ce niveau.

Les prêts et créances ainsi que les dettes envers les établissements de crédit sont valorisés selon 2 méthodes :

- La juste valeur des éléments à taux fixe tels que les prêts à taux fixe et les dépôts est déterminée comme l'actualisation des flux futurs attendus ;
- La juste valeur des éléments à taux variable (crédits à taux révisable) d'une durée supérieure à 1 an est établie sur le modèle Black & Scholes.

La valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux fixe est donnée par l'actualisation des flux futurs et l'utilisation de courbes de taux dédiées spreadées.

La valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux variable est donnée par l'actualisation des flux futurs avec calcul d'un taux forward et l'utilisation de courbes de taux dédiées spreadées.

Le coût de signature du groupe est pris en compte dans la courbe des taux retenue pour la valorisation des dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.

Pour les créances et dettes à court terme (durée inférieure à 1 an), on estime que leur juste valeur est équivalente à leur valeur nominale.

Niveau 3 : Actifs ou passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de données sur l'actif ou le passif non fondées sur des données observables.

Les méthodes de valorisation utilisant des données de marché non observables sont utilisées dans les cas suivants :

- les prêts et créances ainsi que les dettes envers la clientèle ;
- les titres de participation non cotés sur un marché actif ;
- les FCPR ;
- certains financements spécialisés ;
- les titres détenus par les sociétés de capital-développement.

Ainsi, à titre d'exemple, les titres de participation non cotés sur un marché actif font l'objet d'une évaluation interne :

- Les méthodes employées sont principalement l'actif net réévalué ou l'actif net comptable, l'analyse étant effectuée entité par entité.

De même, les méthodes d'évaluation retenues par les sociétés de capital développement sont généralement :

- Le prix de la transaction pour les acquisitions récentes ;
- La méthode des multiples historiques pour les sociétés à maturité ;
- L'actif net corrigé pour les sociétés de portefeuille (Holdings) et entités d'investissement (Fonds).

Compte tenu de la diversité des instruments valorisés et des raisons de leur inclusion dans cette catégorie, le calcul de la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres fournirait une information peu pertinente.

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité : à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement

de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses.

Le day-one profit, c'est-à-dire l'écart entre le prix de transaction et la valorisation de l'instrument au moyen de techniques de valorisation, est considéré comme nul : le prix des transactions réalisées par le groupe pour son compte propre correspond à leur juste valeur. Les opérations réalisées pour le compte de la clientèle donnent lieu à une prime comptabilisée en compte de résultat à la mise en place.

Principes comptables pour l'activité assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance souscrits et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

Les hypothèses utilisées pour évaluer les actifs au titre des contrats d'assurance et les passifs d'assurance n'ont pas évolué entre les deux exercices.

Actifs

Les actifs financiers, immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont présentés en « actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Passifs

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements à l'égard des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions d'assurance-vie sont estimées prudemment sur la base des taux techniques définis aux contrats.

Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance-non vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs), aux provisions pour risques croissants (différence entre la valeur actuelle des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré) et aux sinistres à payer.

Les provisions techniques sont déterminées brutes de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif.

Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec clause de participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision pour participation aux bénéfices différée en résultant représente la quote-part des plus et moins-values des actifs revenant aux assurés. Cette provision est présentée au passif ou à l'actif. A l'actif, elle figure dans un poste distinct.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. L'insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

Compte de résultat

Les produits et charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le groupe sont présentés dans les postes « produits des autres activités » et « charges des autres activités ».

Les produits et charges relevant des activités pour compte propre des entités d'assurance sont comptabilisés dans les rubriques qui leur sont relatives.

PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Entité consolidante

Le périmètre de consolidation inclut toutes les entités significatives sur lesquelles l'entité consolidante exerce un contrôle ou une influence sur la gestion.

L'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel Arkéa correspond à l'établissement de crédit Crédit Mutuel Arkéa tel que défini dans l'agrément collectif délivré par l'ACPR. Cet établissement de crédit comprend :

- les Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à ces Fédérations,
- Crédit Mutuel Arkéa.

Sont retenues dans le périmètre de consolidation les entités sur lesquelles le groupe détient un contrôle exclusif ou conjoint ou exerce une influence notable et dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du groupe, notamment au regard du total bilan et de la contribution au résultat net.

Les participations détenues par des sociétés de capital-investissement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation. Ces participations sont comptabilisées à la juste valeur par résultat.

Entités contrôlées

Le contrôle existe lorsque le groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés du groupe intervient à la date à laquelle le groupe prend le contrôle et cesse le jour où le groupe perd le contrôle de cette entité.

Les entreprises sous contrôle exclusif sont intégrées globalement. L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au passif du bilan et au compte de résultat consolidé.

Participations dans les entreprises associées et des co-entreprises

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. En cas de détention de plus de 20% des droits de vote, l'absence d'influence notable pourra être démontrée à travers la non représentation au sein des organes de direction ou par l'absence de participation au processus d'élaboration des politiques.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les résultats, les actifs et les passifs des participations dans des entreprises associées ou des co-entreprises sont intégrés dans les comptes consolidés du groupe selon la méthode de la mise en équivalence.

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une co-entreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part du groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la co-entreprise.

Une participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle l'entité devient une entreprise associée ou une co-entreprise. Lors de l'acquisition d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise, la différence entre le coût de l'investissement et la part du groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est comptabilisée en goodwill. Dans le cas où la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est supérieure au coût de l'investissement, la différence est comptabilisée en résultat.

Participation dans les activités conjointes

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci.

Principales variations de périmètre

Depuis janvier 2015, le Groupe a pris une participation dans la société New Port, société de co-investissement dans Nexity, détenue majoritairement par les managers du groupe Nexity.

La société Arkéa Bourse Retail a été intégrée dans le périmètre de consolidation en juin 2015. Cette société est dorénavant la société holding détenant à près de 100% les sociétés Fortuneo et Procapital suite à une réorganisation interne au sein du Groupe.

Au cours du 1^{er} semestre, Crédit Mutuel Arkéa a également procédé à la restructuration du groupe Leasecom. En mai 2015, Leasecom Group a été fusionnée avec la société Leasecom puis en juin 2015 une confusion de patrimoine entre Leasecom et Leasecom Financial Assets a été effectuée.

Enfin, la société Primonial, détenue à 69.1% par Crédit Mutuel Arkea, a acquis l'intégralité des minoritaires de Sefal Property pour porter sa participation à 100%.

REGLES DE CONSOLIDATION

Date de clôture

Toutes les entreprises consolidées clôturent les comptes au 31 décembre.

Elimination des opérations réciproques

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques d'importance significative sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale.

Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition

Le groupe applique IFRS 3 révisée pour comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est le total des justes valeurs, à la date du regroupement, des actifs remis, des passifs encourus et des instruments de capitaux propres émis.

IFRS 3 révisée permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à la juste valeur (méthode dite du goodwill complet) ; dans le second cas, elles sont basées sur leurs quotes-parts dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel).

Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif du bilan dans la rubrique « écarts d'acquisition », s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « variation de valeur des écarts d'acquisition ».

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an et dès l'existence d'indices de pertes de valeur.

Chaque écart d'acquisition est affecté à une unité génératrice de trésorerie, ou un groupe d'unité génératrice de trésorerie, devant tirer avantage de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ils sont attachés. Les unités génératrices de trésorerie sont définies en fonction du mode d'organisation et de gestion du groupe et tiennent compte du caractère indépendant de ces ensembles.

Dans le cas d'une augmentation de pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition est comptabilisé en capitaux propres.

En cas de diminution du pourcentage d'intérêt sans perte de contrôle, l'impact de la variation du pourcentage d'intérêts sera également constaté en capitaux propres.

Crédit-bail, location avec option d'achat et location financement

Les opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat et de location financement sont retraitées de façon à prendre en compte la comptabilité dite financière.

Conversion des comptes en devises étrangères

Le bilan des entités étrangères dont les comptes sont exprimés en devises est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte

« réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « réserves de conversion ».

Impositions différées

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé. Ils sont calculés selon la méthode du report variable, au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice et applicable lors de la réalisation de la différence temporaire.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entreprise disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels les différences temporaires pourront être imputées. Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique des capitaux propres. Des impôts différés sont également comptabilisés au titre des pertes fiscales antérieures dès lors qu'il existe des preuves convaincantes quant à la probabilité de recouvrement de ces impôts.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Le calcul des impôts différés tient compte jusqu'au 30 décembre 2016 de la contribution exceptionnelle au taux de 10,7 % du montant de l'impôt sur les sociétés.

La contribution économique territoriale (CET) étant traitée comme une charge opérationnelle, elle n'entraîne pas la comptabilisation d'impôts différés dans les comptes consolidés.

NOTES SUR LE BILAN

En milliers d'euros

Note 1. Caisse, banques centrales

Prêts et créances sur les établissements de crédit

	30.06.2015	31.12.2014
Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	1 772 656	1 197 068
Caisse	110 900	143 240
TOTAL	1 883 556	1 340 308
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel	596 001	513 851
Autres comptes ordinaires	257 498	384 177
Prêts	5 954 495	6 126 057
Titres non cotés sur un marché actif	10 000	10 000
Pensions	500 000	249 978
Créances dépréciées sur base individuelle	0	0
Créances rattachées	38 213	79 838
Dépréciations	0	0
TOTAL	7 356 207	7 363 901
Dont Comptes et Prêts à vue sur les établissements de crédit	334 073	399 409

Note 2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	30.06.2015	31.12.2014
Actifs classés en juste valeur sur option	12 881 761	11 098 755
Actifs détenus à des fins de transaction	463 272	539 733
TOTAL	13 345 033	11 638 488

Note 2a. Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

	30.06.2015	31.12.2014
Titres	12 860 391	11 080 494
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	3 587 280	2 436 538
. Cotés	3 516 760	2 365 777
. Non cotés	70 520	70 761
- Actions et autres titres à revenu variable	9 273 111	8 643 956
. Cotés	6 323 268	5 754 806
. Non cotés	2 949 843	2 889 150
Autres actifs financiers (1)	21 370	18 261
dont pensions	0	0
TOTAL	12 881 761	11 098 755

(1) Les autres actifs financiers à la juste valeur sur option sont constitués de prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit

Le risque maximal de non recouvrement des prêts classés à la juste valeur par résultat sur option s'élève à 20 446 milliers d'euros. Ce montant n'est pas couvert par des dérivés de crédit.

Note 2b. Actifs financiers détenus à des fins de transaction

	30.06.2015	31.12.2014
Titres	3 097	3 725
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	3 097	3 725
. Cotés	3 083	3 711
. Non cotés	14	14
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0
. Cotés	0	0
. Non cotés	0	0
Instruments dérivés de transaction	460 175	536 008
Autres actifs financiers	0	0
dont pensions	0	0
TOTAL	463 272	539 733

Note 3. Instruments dérivés de couverture

	30.06.2015		31.12.2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de flux de trésorerie (CFH)	2 195	39 641	1 806	41 263
Couverture de juste valeur (FVH)	736 402	496 489	902 003	581 274
TOTAL	738 597	536 130	903 809	622 537

Le montant de variation des flux de trésorerie recyclé en résultat est de 904 milliers d'euros.

Note 4. Actifs financiers disponibles à la vente

	30.06.2015	31.12.2014
Effets publics	3 560 421	4 637 033
Obligations et autres titres à revenu fixe	28 866 211	29 023 650
- Cotés	27 473 712	27 136 748
- Non cotés	1 392 499	1 886 902
Actions et autres titres à revenu variable	2 115 520	1 669 888
- Cotés	1 303 774	998 842
- Non cotés	811 746	671 046
Titres immobilisés	464 804	404 905
- Titres de participation	263 222	268 608
- Autres titres détenus à long terme	102 302	49 738
- Parts dans les entreprises liées	99 280	86 559
- Ecart de conversion	0	0
- Titres prêtés	0	0
Créances rattachées	555 164	598 941
TOTAL	35 562 120	36 334 417
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	407 902	392 777
Dont titres donnés en pension	0	0
Dont actifs dépréciés	0	0
Dont obligations douteuses	36 863	45 238
Dont dépréciations	-62 928	-63 244
Dont titres de participation cotés	0	0

Note 5. Prêts et créances sur la clientèle

	30.06.2015	31.12.2014
Créances saines	39 732 960	38 631 152
. Créances commerciales	106 989	112 189
. Autres concours à la clientèle	39 495 274	38 384 086
- crédits à l'habitat	20 675 955	20 368 466
- autres concours et créances diverses dont pensions	18 819 319	18 015 620
. Créances rattachées	130 697	134 877
. Titres non cotés sur un marché actif	0	0
Créances d'assurance et réassurance	158 939	125 886
Créances dépréciées sur base individuelle	1 504 033	1 512 375
Créances brutes	41 395 932	40 269 413
Dépréciations individuelles	-854 062	-874 718
Dépréciations collectives	-83 774	-88 879
Sous total I	40 458 096	39 305 816
Location financement (investissement net)	1 538 943	1 467 146
. Mobilier	773 643	721 312
. Immobilier	700 147	692 124
. Créances dépréciées sur base individuelle	65 153	53 710
Dépréciations	-37 683	-23 659
Sous total II	1 501 260	1 443 487
TOTAL	41 959 356	40 749 303
dont prêts participatifs	0	0
dont prêts subordonnés	0	0

Note 6. Ecart d'acquisition

	31.12.2014	Augmentation	Diminution	Autre	30.06.2015
Ecart d'acquisition brut	422 951	0	0	0	422 951
Dépréciations	0	0	0	0	0
Ecart d'acquisition net	422 951	0	0	0	422 951

Répartition par unité génératrice de trésorerie (UGT)

	Sociétés concernées	30.06.2015	31.12.2014
Service aux investisseurs et épargne en ligne	Fortuneo Procapital	229 144	229 144
Prestations de services	Monext	100 250	100 250
Restructuration de crédits et financement associé	CFCAL Banque CFCAL SCF	38 216	38 216
Financement locatif de matériels	Leasecom Leasecom Car	32 723	32 723
Gestion d'actifs	Schelcher Prince Gestion	11 649	11 649
Assurance Non Vie	Suravenir Assurances	10 969	10 969
Ecart d'acquisition net		422 951	422 951

Note 7. Banques centrales - Dettes envers les établissements de crédit

	30.06.2015	31.12.2014
Banques centrales	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	6 235 206	5 056 126
Comptes réseau Crédit Mutuel	99 573	62 902
Autres comptes ordinaires	391 709	375 539
Emprunts	1 777 385	2 480 902
Autres dettes	53 850	20 248
Pensions	3 896 805	2 102 512
Dettes rattachées	15 884	14 023
TOTAL	6 235 206	5 056 126
Dont Comptes et Emprunts à vue sur les établissements de crédit	533 053	467 244

Note 8. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	30.06.2015	31.12.2014
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	571 499	663 762
Instruments dérivés	571 499	663 762
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	63 211	115 747
Dettes envers les établissements de crédit	357	552
Dettes envers la clientèle	11 032	61 391
Dettes représentées par un titre	51 822	53 804
Dettes subordonnées	0	0
TOTAL	634 710	779 509

La valeur de remboursement des passifs évalués à la juste valeur par résultat s'élève à 634 472 milliers d'euros au 30 juin 2015 contre 779 114 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Note 8a. Actifs et passifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire

30.06.2015							
	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés	Montant brut des passifs/actifs financiers comptabilisés et compensés au bilan	Montant net des actifs/passifs financiers présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus/donnés en garantie	Trésorerie reçue/versée (cash collateral)	
Actifs							
Dérivés	1 198 772	0	1 198 772	-348 013	0	-483 694	367 065
Prises en pension de titres, emprunts de titres ou accords similaires	499 935	0	499 935	0	-494 636	0	5 299
Autres instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0
Total des actifs	1 698 707	0	1 698 707	-348 013	-494 636	-483 694	372 364
Passifs							
Dérivés	1 107 629	0	1 107 629	-348 013	0	-655 917	103 699
Mises en pension de titres, prêts de titres ou accords similaires	3 897 722	0	3 897 722	0	-3 794 358	-75 109	28 255
Autres instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0
Total des passifs	5 005 351	0	5 005 351	-348 013	-3 794 358	-731 026	131 954

31.12.2014							
	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés	Montant brut des passifs/actifs financiers comptabilisés et compensés au bilan	Montant net des actifs/passifs financiers présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus/donnés en garantie	Trésorerie reçue/versée (cash collateral)	
Actifs							
Dérivés	1 439 817	0	1 439 817	-418 937	0	-521 227	499 653
Prises en pension de titres, emprunts de titres ou accords similaires	249 978	0	249 978	0	-249 978	0	0
Autres instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0
Total des actifs	1 689 795	0	1 689 795	-418 937	-249 978	-521 227	499 653
Passifs							
Dérivés	1 286 299	0	1 286 299	-418 937	0	-794 041	73 321
Mises en pension de titres, prêts de titres ou accords similaires	2 102 613	0	2 102 613	0	-2 082 544	0	20 069
Autres instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0
Total des passifs	3 388 912	0	3 388 912	-418 937	-2 082 544	-794 041	93 390

Note 9. Dettes envers la clientèle

	30.06.2015	31.12.2014
Comptes d'épargne à régime spécial	20 799 998	20 439 896
A vue	16 244 438	16 086 276
A terme	4 555 560	4 353 620
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	142 524	11 353
Sous-total	20 942 522	20 451 249
Comptes ordinaires	11 206 665	10 742 969
Comptes et emprunts à terme	6 511 633	6 329 982
Pensions	0	0
Dettes d'assurance et de réassurance	33 243	35 497
Dettes rattachées	67 203	50 906
Sous-total	17 818 744	17 159 354
TOTAL	38 761 266	37 610 603

Note 10. Dettes représentées par un titre

	30.06.2015	31.12.2014
Bons de caisse	25 699	25 690
Titres du marché interbancaire et TCN	4 244 020	3 763 014
Emprunts obligataires	9 751 145	11 126 655
Dettes rattachées	188 342	278 441
TOTAL	14 209 206	15 193 800

Note 11. Provisions techniques des contrats d'assurance

	30.06.2015	31.12.2014
Vie hors unités de compte	28 002 640	27 280 029
dont Participation aux bénéfices	2 274 426	2 625 668
Non vie	403 377	389 517
Unités de compte	6 657 957	6 005 865
Autres	164 178	130 625
TOTAL	35 228 152	33 806 036
Participation aux bénéfices différée active	0	0
Part des réassureurs	-56 821	-52 801
Provisions techniques nettes	35 171 331	33 753 235

Note 12. Provisions

	31.12.2014	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Autres	30.06.2015
Provisions pour engagements de retraite	242 258	16 221	-5 198	-18	-1	253 262
Provisions pour épargne-logement	29 568	2 754	0	0	0	32 322
Provisions pour exécution des engagements de signature	22 311	2 463	0	-2 814	-63	21 897
Provisions pour impôts	3 163	0	-74	-153	0	2 936
Provisions pour litiges	20 881	1 107	-13 487	-245	-27	8 229
Provisions pour risques	15 754	21 622	-6 700	-652	0	30 024
Autres	27 256	5 453	-2 126	-1 289	-596	28 698
TOTAL	361 191	49 620	-27 585	-5 171	-687	377 368

Note 13a. Hiérarchie de la juste valeur

30/06/2015	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers disponibles à la vente	29 670 740	2 397 025	3 494 355	35 562 120
- Effets publics et valeurs assimilées (1)	3 399 061	170 409	0	3 569 470
- Obligations et autres titres à revenu fixe (2)	25 011 505	2 226 281	2 174 073	29 411 859
- Actions et autres titres à revenu variable	1 260 173	0	855 814	2 115 987
- Participations et autres titres détenus à long terme	1	334	365 189	365 524
- Parts entreprises liées	0	1	99 279	99 280
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8 595 199	3 044 079	1 705 755	13 345 033
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	0	3 097	0	3 097
- Obligations et autres titres à revenu fixe - JVO (3)	1 006 964	2 559 437	20 879	3 587 280
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	0	0	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - JVO	7 588 235	0	1 684 876	9 273 111
- Prêts et créances sur établissements de crédit - JVO	0	1 309	0	1 309
- Prêts et créances sur la clientèle - JVO	0	20 061	0	20 061
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	460 175	0	460 175
Instruments dérivés de couverture	0	738 597	0	738 597
TOTAL	38 265 939	6 179 701	5 200 110	49 645 750
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	634 710	0	634 710
- Dettes envers les établissements de crédit - JVO	0	357	0	357
- Dettes envers la clientèle - JVO	0	11 032	0	11 032
- Dettes représentées par un titre - JVO	0	51 822	0	51 822
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	571 499	0	571 499
Instruments dérivés de couverture	0	536 130	0	536 130
TOTAL	0	1 170 840	0	1 170 840

(1) Des transferts de niveau 2 à niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 131 millions d'euros. Ils concernent essentiellement des obligations d'Etats qui bénéficient de cotations sur un marché actif.

(2) Des transferts de niveau 1 à niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 163 millions d'euros. Ils concernent essentiellement des obligations structurées dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 2.

(3) Des transferts de niveau 1 à niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 145 millions d'euros. Ils concernent essentiellement des obligations structurées dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 2.

31/12/2014	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers disponibles à la vente	30 159 324	3 303 520	2 871 573	36 334 417
- Effets publics et valeurs assimilées (1)	3 573 136	1 075 086	0	4 648 222
- Obligations et autres titres à revenu fixe	25 569 731	2 228 434	1 812 563	29 610 728
- Actions et autres titres à revenu variable	1 016 457	0	654 105	1 670 562
- Participations et autres titres détenus à long terme (2)	0	0	318 346	318 346
- Parts entreprises liées	0	0	86 559	86 559
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8 632 090	1 864 002	1 142 396	11 638 488
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	667	3 058	0	3 725
- Obligations et autres titres à revenu fixe - JVO	1 112 127	1 306 675	17 736	2 436 538
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	0	0	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - JVO	7 519 296	0	1 124 660	8 643 956
- Prêts et créances sur établissements de crédit - JVO	0	1 806	0	1 806
- Prêts et créances sur la clientèle - JVO	0	16 455	0	16 455
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	536 008	0	536 008
Instruments dérivés de couverture	0	903 809	0	903 809
TOTAL	38 791 414	6 071 331	4 013 969	48 876 714
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	779 509	0	779 509
- Dettes envers les établissements de crédit - JVO	0	552	0	552
- Dettes envers la clientèle - JVO	0	61 391	0	61 391
- Dettes représentées par un titre - JVO	0	53 804	0	53 804
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	663 762	0	663 762
Instruments dérivés de couverture	0	622 537	0	622 537
TOTAL	0	1 402 046	0	1 402 046

(1) Des transferts de niveau 1 à niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 15 ME. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 2.

(2) Des transferts de niveau 1 à niveau 3 ont été réalisés pour un montant de 170 ME. Ils concernent essentiellement des titres de participation non cotés sur un marché actif.

Note 13b. Hiérarchies de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

	30.06.2015					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins valeur latentes	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs	50 509 084	49 520 356	988 728	77 396	7 197 988	43 233 700
Prêts et créances sur établissements de crédit	7 066 714	7 356 207	-289 493		7 066 714	0
Prêts et créances à la clientèle	43 233 700	41 959 356	1 274 344		0	43 233 700
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (1)	208 670	204 793	3 877	77 396	131 274	0
Passifs	61 845 742	59 597 773	2 247 969	0	23 152 556	38 693 186
Dettes envers les établissements de crédit	7 212 759	6 235 206	977 553		7 212 759	0
Dettes envers la clientèle	38 693 186	38 761 266	-68 080		0	38 693 186
Dettes représentées par un titre	15 528 259	14 209 206	1 319 053		15 528 259	0
Dettes subordonnées	411 538	392 095	19 443		411 538	0

(1) Des transferts de niveau 2 à niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 12 millions d'euros. Ils concernent essentiellement des obligations d'Etats qui bénéficient de cotations sur un marché actif.

	31.12.2014					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins valeur latentes	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs	49 393 077	48 323 358	1 069 719	67 865	7 300 106	42 025 106
Prêts et créances sur établissements de crédit	7 153 148	7 363 901	-210 753		7 153 148	0
Prêts et créances à la clientèle	42 025 106	40 749 303	1 275 803		0	42 025 106
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (1)	214 823	210 154	4 669	67 865	146 958	0
Passifs	60 665 115	58 242 670	2 422 445	0	23 040 379	37 624 736
Dettes envers les établissements de crédit	5 921 350	5 056 126	865 224		5 921 350	0
Dettes envers la clientèle	37 624 736	37 610 603	14 133		0	37 624 736
Dettes représentées par un titre	16 708 771	15 193 800	1 514 971		16 708 771	0
Dettes subordonnées	410 258	382 141	28 117		410 258	0

(1) Des transferts de niveau 1 à niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 109 millions d'euros. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 2.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**En milliers d'euros****Note 14. Intérêts et produits/charges assimilés**

	30.06.2015		30.06.2014	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit & banques centrales	69 375	-47 253	66 470	-35 671
Clientèle	752 111	-292 371	818 200	-353 240
Instruments dérivés de couverture	120 742	-127 038	142 271	-129 734
Actifs financiers disponibles à la vente	74 799	0	57 597	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 977	0	2 876	0
Dettes représentées par un titre	0	-223 009	0	-254 778
Dettes subordonnées	0	-461	0	-1 104
TOTAL	1 019 004	-690 132	1 087 414	-774 527

Note 15. Commissions

	30.06.2015		30.06.2014	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	3 648	-1 514	2 309	-1 472
Clientèle	57 267	-229	53 900	-816
Instruments dérivés	5 239	-7	2 574	-234
Change	1 478	-20	957	-48
Engagements de financement et de garantie	327	-829	317	-803
Titres et prestations de services	235 605	-85 443	211 886	-63 984
TOTAL	303 564	-88 042	271 943	-67 357

Note 16. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	30.06.2015	30.06.2014
Instruments de transaction	-12 662	-2 574
Instruments à la juste valeur sur option	11 107	7 632
Inefficacité des couvertures	4 421	-182
Sur couverture de flux de trésorerie	19	27
Sur couverture de juste valeur	4 402	-209
. variation de juste valeur des éléments couverts	99 099	-210 382
. variation de juste valeur des éléments de couverture	-94 697	210 173
Résultat de change	-180	263
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	2 686	5 139

Note 17. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	30.06.2015				30.06.2014			
	Divi- dendes	PV/MV réalisées	Dépré- ciation	Total	Divi- dendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe	0	8 828	0	8 828	0	3 721	0	3 721
Actions et autres titres à revenu variable	657	-683	61	35	868	2 193	513	3 574
Titres immobilisés	2 733	10 169	-847	12 055	2 595	9	372	2 976
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	3 390	18 314	-786	20 918	3 463	5 923	885	10 271

Note 18. Produits/charges des autres activités

	30.06.2015		30.06.2014	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Activités d'assurance	3 255 260	-2 967 167	2 775 808	-2 511 622
Immeubles de placement	4 899	-14 707	2 132	-12 665
Autres produits	102 891	-34 165	106 782	-39 868
TOTAL	3 363 050	-3 016 039	2 884 722	-2 564 155

Note 19. Charges générales d'exploitation

	30.06.2015	30.06.2014
Charges de personnel	-357 243	-339 622
Autres charges	-230 428	-197 478
TOTAL	-587 671	-537 100

Note 19a. Charges de personnel

	30.06.2015	30.06.2014
Salaires et traitements	-203 793	-200 376
Charges sociales	-94 964	-95 311
Intéressement et participation des salariés	-29 794	-16 838
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-28 684	-27 070
Autres	-8	-27
TOTAL	-357 243	-339 622

Note 19b. Autres charges d'exploitation

	30.06.2015	30.06.2014
Impôts et taxes	-60 245	-31 929
Services extérieurs	-170 129	-165 474
Autres charges diverses	-54	-75
TOTAL	-230 428	-197 478

Note 20. Coût du risque

	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	30.06.2015
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Clientèle	-188 179	195 681	-48 795	-7 225	2 888	-45 630
Location financement	-8 031	6 298	-1 213	-1 723	3	-4 666
Concours clientèle	-157 923	179 217	-47 582	-5 502	2 885	-28 905
Engagements - autres	-22 225	10 166	0	0	0	-12 059
Actifs disponibles à la vente	-650	1 480	0	0	0	830
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0
Autres	-3 435	1 408	-67	0	0	-2 094
TOTAL	-192 264	198 569	-48 862	-7 225	2 888	-46 894

Note 21. Gains ou pertes sur autres actifs

	30.06.2015	30.06.2014
Immobilisations corporelles et incorporelles	5 796	159
Moins-values de cession	-317	-483
Plus-values de cession	6 113	642
Frais encourus dans le cadre d'un regroupement d'entreprise	0	0
TOTAL	5 796	159

Note 22. Impôt sur les bénéfices

Décomposition de la charge d'impôt

	30.06.2015	30.06.2014
Charge d'impôt exigible	-89 198	-42 365
Charge ou produit d'impôt différé net	-1 370	-41 123
CHARGE NETTE D'IMPOT SUR LE BENEFICE	-90 568	-83 488
Résultat avant impôts et résultat des sociétés mises en équivalence	239 625	218 746
TAUX EFFECTIF DE L'IMPOT	37,80%	38,17%

Analyse du taux effectif de l'impôt :

	30.06.2015	30.06.2014
Taux normal d'impôt	38,00%	38,00%
Différences permanentes	4,31%	0,70%
Imposition à taux réduit et exonérations	-2,68%	-1,47%
Impact des situations déficitaires	-1,50%	-0,03%
Crédits d'impôts	-0,37%	-0,45%
Exceptionnel	0,15%	1,31%
Autres	-0,11%	0,10%
TAUX EFFECTIF DE L'IMPOT	37,80%	38,17%

AUTRES NOTES

En milliers d'euros

Note 23. Engagements donnés et reçus

	30.06.2015	31.12.2014
Engagements donnés	10 481 082	9 194 067
Engagements de financement	7 477 328	6 520 712
En faveur des établissements de crédit	68 200	68 200
En faveur de la clientèle	7 409 128	6 452 512
Engagements de garantie	2 575 973	2 437 551
D'ordre d'établissements de crédit	55 613	48 095
D'ordre de la clientèle	2 520 360	2 389 456
Engagements sur titres	427 781	235 804
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	427 781	235 804
Engagements reçus	32 084 363	30 853 285
Engagements de financement	7 635 261	7 755 577
Reçus des établissements de crédit	7 580 261	7 747 577
Reçus de la clientèle	55 000	8 000
Engagements de garantie	23 589 132	22 540 505
Reçus des établissements de crédit	28 493	43 636
Reçus de la clientèle	23 560 639	22 496 869
Engagements sur titres	859 970	557 203
Titres vendus avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements reçus	859 970	557 203

Les engagements de financement donnés comprennent l'avance de trésorerie faite à la Caisse de Refinancement de l'Habitat afin d'assurer son fonctionnement pour un montant de 68 200 milliers d'euros.

	30.06.2015	31.12.2014
Créances données en garantie	11 820 932	11 784 329
Banque de France	8 316 472	8 455 088
Banque Européenne d'Investissement	650 396	478 328
Caisse de Refinancement de l'Habitat	1 896 627	1 896 490
Caisse des dépôts et consignations	957 437	954 403
Société de Financement de l'Economie Française		20
Titres prêtés	2	0
Dépôts de garantie sur opérations de marché	810 208	859 797
Titres et valeurs données en pension	2 596 805	2 102 512

Pour son activité de refinancement, le groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le groupe est exposé à la non restitution des titres.

Au 30 juin 2015, la juste valeur des actifs donnés en pension s'élève à 3 843 millions d'euros.

Note 24. Informations sectorielles

	Banque		Assurance et gestion d'actifs		Groupe	
	30.06.2015	30.06.2014	30.06.2015	30.06.2014	30.06.2015	30.06.2014
Produits internes (1)	106 078	99 630	-106 078	-99 630	0	0
Produits externes (2)	570 691	535 050	344 318	318 400	915 009	853 450
Produit net bancaire	676 769	634 680	238 240	218 770	915 009	853 450
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-559 890	-517 429	-74 396	-67 751	-634 286	-585 180
Résultat brut d'exploitation	116 879	117 251	163 844	151 019	280 723	268 270
Coût du risque	-46 769	-49 723	-125	40	-46 894	-49 683
Résultat d'exploitation	70 110	67 528	163 719	151 059	233 829	218 587
Quote-part des sociétés mises en équivalence	2 369	3 397	-987	0	1 382	3 397
Autres	-253	159	6 049	0	5 796	159
Résultat courant avant impôt	72 226	71 084	168 781	151 059	241 007	222 143
Impôts sur les bénéfices	-29 638	-27 982	-60 930	-55 506	-90 568	-83 488
Résultat net	42 588	43 102	107 851	95 553	150 439	138 655
dont Intérêts minoritaires	-96	-114	489	975	393	861
Résultat net part du Groupe	42 684	43 216	107 362	94 578	150 046	137 794
	30.06.2015	31.12.2014	30.06.2015	31.12.2014	30.06.2015	31.12.2014
Actifs et Passifs sectoriels	64 671 251	63 776 114	41 005 839	39 427 546	105 677 090	103 203 660
(1) Produits sectoriels provenant de transactions avec d'autres secteurs.						
(2) Produits sectoriels provenant de ventes à des clients externes.						

L'analyse sectorielle s'appuie sur une segmentation en deux secteurs d'activité :

- la Banque correspond principalement aux réseaux de caisses du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central, aux filiales spécialisées dans le marché des entreprises et le financement de l'immobilier,
- l'Assurance et la gestion d'actifs regroupent les filiales spécialisées dans la gestion d'OPCVM et les sociétés d'assurance.

L'analyse sectorielle par zone géographique n'est pas pertinente pour le groupe dans la mesure où la quasi-totalité de son activité est réalisée sur le territoire national.

Note 25. Périmètre de consolidation

Nom	Pays	Secteur / Activité	% contrôle		% Intérêts	
			30.06.2015	31.12.2014	30.06.2015	31.12.2014
Crédit Mutuel Arkéa + Fédérations et Caisses du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central	France	Banque / Banque mutualiste			Entité consolidante	
Sociétés consolidées par intégration globale						
ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	France	Banque / Banque d'entreprises	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA BANKING SERVICES	France	Banque / Prestations de services bancaires	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA BOURSE RETAIL (2)	France	Banque / Holding	100,0		100,0	
ARKEA CAPITAL GESTION	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL INVESTISSEMENT	France	Banque / Capital investissement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL PARTENAIRE	France	Banque / Capital investissement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CREDIT BAIL	France	Banque / Crédit bail et location financement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA FONCIERE	France	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA HOME LOANS SFH	France	Banque / Structure de refinancement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA PUBLIC SECTOR SCF	France	Banque / Structure de refinancement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA SCD	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
CAISSE DE BRETAGNE DE CREDIT MUTUEL AGRICOLE	France	Banque / Banque mutualiste	93,0	92,9	93,0	92,9
COMPAGNIE EUROPEENNE D'OPERATIONS IMMOBILIERES	France	Banque / Portage d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE BANQUE	France	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE SCF	France	Banque / Structure de refinancement	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT COLLECTIVITES	France	Banque/Fonds commun de titrisation	57,8	57,8	57,8	57,8
FEDERAL EQUIPEMENTS	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL FINANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / Banque privée et gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL FINANCE GESTION	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL SERVICE	France	Banque / Prestations de services	97,3	97,3	97,2	97,2
FINANCO	France	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
FORTUNEO	France/Belgique	Banque / Inter médiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
GICM	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	97,2	97,2
LEASECOM GROUP (1)	France	Banque / Crédit bail et location financement		100,0		100,0
LEASECOM	France	Banque / Crédit bail et location financement	100,0	100,0	100,0	100,0
LEASECOM CAR	France	Banque / Crédit bail et location financement	100,0	100,0	100,0	100,0
LEASECOM FINANCIAL ASSETS (1)	France	Banque / Crédit bail et location financement		100,0		100,0
MONEXT	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
NOVELIA	France	Assurances et gestion d'actifs / Courtage en assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
PROCAPITAL	France/Belgique	Banque / Inter médiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
SCHELCHER PRINCE GESTION	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	84,1	84,1	84,1	84,1
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE INTERFEDERALE	France	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0
SURAVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / Assurance vie	100,0	100,0	100,0	100,0
SURAVENIR ASSURANCES	France	Assurances et gestion d'actifs / Assurance non vie	100,0	100,0	100,0	100,0

Nom	Pays	Secteur / Activité	% contrôle		% Intérêts	
			30.06.2015	31.12.2014	30.06.2015	31.12.2014
Sociétés consolidées par mise en équivalence						
ALTAROCCA AMAS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	91,9	91,9	63,5	63,5
CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL	France	Banque / Banque mutualiste	21,5	21,5	21,5	21,5
CREDIT MUTUEL CARTES DE PAIEMENTS	France	Banque / Banque mutualiste	25,0	25,0	26,7	26,7
NEWPORT (2)	France	Banque / Holding	31,0		31,0	
PARISII GESTION PRIVEE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	69,1	69,1
PATRIMMOFI	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	69,1	69,1
PRIMONIAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	69,1	69,1
PRIMONIAL ASSET MANAGEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	69,1	69,1
PRIMONIAL COURTAGE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	69,1	69,1
PRIMONIAL HOLDING	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	69,1	69,1	69,1	69,1
PRIMONIAL INVESTMENT MANAGERS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	69,1	69,1
PRIMONIAL Luxembourg	Luxembourg	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	69,1	69,1
PRIMONIAL REIM	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	64,5	64,5	41,8	44,6
PRIMONIAL TI	Canada	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	69,1	69,1
ROCHE BRUNE AM SAS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	67,8	67,8	46,8	46,8
SEFAL PROPERTY	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	67,0	69,1	46,3
SPORTINVEST	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	69,1	69,1
VOLTAIRE CAPITAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	69,1	69,1

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			30.06.2015	31.12.2014	30.06.2015	31.12.2014
Sociétés consolidées par la méthode simplifiée						
ARKEA CAPITAL 1	France	Banque / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
AUTOFOCUS 2/4/6	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	83,1	/	83,1
AUTOFOCUS 6	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	85,7	85,5	85,7	85,5
AUTOFOCUS 7	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	84,3	84,3	84,3	84,3
AUTOFOCUS 8 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	77,7	/	77,7	/
AUTOFOCUS RENDEMENT JUIN 2014 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	87,6	/	87,6	/
BPE CAP 2/4/6	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	73,3	/	73,3
BPE RENDEMENT 2018	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	44,4	45,1	44,4	45,1
DIGITEO 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	92,6	92,7	92,6	92,7
FCPI SWEN EUROPA 4 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	46,5	/	46,5	/
FCPR FUNERAIRE A (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,2	/	35,2	/
FEDERAL ACTIONS ETHIQUES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	56,3	56,2	56,3	56,2
FEDERAL ACTIONS RENDEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,4	92,8	97,4	92,8
FEDERAL APAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	53,3	58,3	53,3	58,3
FEDERAL CAPITAL INVESTISSEMENT EUROPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL CONVICTION ISR EURO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	60,1	61,4	60,1	61,4
FEDERAL CROISSANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	87,9	87,9	87,9	87,9
FEDERAL ESSOR INTERNATIONAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	53,4	53,0	53,4	53,0
FEDERAL INDICIEL JAPON	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	56,3	66,6	56,3	66,6
FEDERAL INDICIEL US	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	55,0	53,8	55,0	53,8
FEDERAL MULTI ACTIONS EUROPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	70,4	72,4	70,4	72,4
FEDERAL MULTI OR ET MATIERES 1ERES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	87,0	87,7	87,0	87,7
FEDERAL MULTI PATRIMOINE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	89,9	91,8	89,9	91,8
FEDERAL MULTI PME	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	85,3	86,8	85,3	86,8
FEDERAL OBLIGATAIRE (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	44,9	/	44,9	/
FEDERAL OBLIGATION COURT TERME	France	Banque / OPCVM	/	62,5	/	62,5
FEDERAL OPPORTUNITE EQUILIBRE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,7	99,7	99,7	99,7
FEDERAL OPPORTUNITE MODERE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,6	98,5	98,6	98,5
FEDERAL OPPORTUNITE TONIQUE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,1	98,0	98,1	98,0
FEDERAL OPTIMAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	52,2	54,9	52,2	54,9
FEDERAL PEA SECURITE (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	38,8	/	38,8	/
FEDERAL PERSPECTIVES 2015	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	89,0	87,8	89,0	87,8
FEDERAL SUPPORT COURT TERME	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	33,3	/	33,3
FEDERAL SUPPORT TRESORERIE IR (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	38,9	/	38,9	/
FORMUL' ACTION 2015	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,5	97,7	97,5	97,7
FORMUL'ACTION 2017	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	94,4	94,8	94,4	94,8
FORMUL ACTION 2017 FP	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	82,8	83,1	82,8	83,1
FORMUL'ACTION SECURITE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,0	93,0	93,0	93,0
KALEIDOSCOPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,4	98,8	98,4	98,8
OPCI CLUB FRANCE RET (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	46,3	/	46,3	/
OPCI PREIM DEFENSE 2 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,5	/	35,5	/
OPCI PREIMS EUROS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI TIKEHAU RET PRO (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	41,3	/	41,3	/
SCHELCHER EURO RENDEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	24,3	25,3	24,3	25,3
SCI USUFRUIMMO (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
SCPI PATRIMMO CROISSANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	67,3	68,6	67,3	68,6
SP CONVERTIBLES ISR EUROPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	32,3	34,6	32,3	34,6
STEREO 3	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	96,9	97,1	96,9	97,1
STEREO 3/6	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,9	99,1	98,9	99,1
STEREO 4	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	99,2	/	99,2
STEREO 4/8	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,7	97,9	97,7	97,9
SURAVENIR INITIATIVE ACTIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SURAVENIR REFERENCE ACTIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SYNERGIE FINANCE INVESTISSEMENT	France	Banque / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
YUCATAN 3	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	95,4	/	95,4
YUCATAN 4	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	93,4	/	93,4

(1) Fusion et confusion de patrimoine

(2) Sociétés consolidées pour la première fois en 2015

La comptabilisation par la méthode simplifiée (dite short cut method) repose sur le recours à l'option de juste valeur pour tous les actifs détenus dans le cadre de l'OPCVM à consolider.

La méthode simplifiée consiste à :

- comptabiliser à la juste valeur les parts du fonds à l'actif sur une base de 100%
- constater en regard un passif (dette financière) à hauteur de la part non détenue par le groupe (intérêts minoritaires).

Note 26. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est apparu postérieurement à la clôture du 30 juin 2015.

4. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2015

Crédit Mutuel Arkéa

Société Anonyme Coopérative de crédit à capital variable

1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Crédit Mutuel Arkéa, relatifs à la période du 1er janvier 2015 au 30 juin 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I- Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note «Changements de méthode comptable» de l'annexe aux comptes consolidés condensés, qui expose la mise en application de l'interprétation IFRIC 21 «Droits ou taxes».

II- Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Fait à Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 27 août 2015

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Deloitte & Associés

Charles de BOISRIOU

Jean-Vincent COUSTEL

5. Gouvernement d'entreprise

Le 6 mai 2015, l'Assemblée générale de Crédit Mutuel Arkéa a décidé de réélire comme administrateurs Madame Claudette Letoux, Messieurs Jean-Pierre Denis, Lionel Dunet, Auguste Jacq et Christian Touzalin pour une période de 3 ans. Leurs mandats expireront le jour de l'Assemblée générale ordinaire de 2018 statuant sur les comptes de l'exercice 2017. Par ailleurs, l'Assemblée a pris acte de la démission d'administrateur de Monsieur Albert Le Guyader. Ont été élus administrateurs du Conseil pour une durée de 3 ans, Madame Colette Séné et Monsieur François Chatel.

6. Informations générales

Date des dernières informations financières semestrielles

La date des dernières informations financières semestrielles est le 30 juin 2015. Elles ont été arrêtées par le Conseil d'administration en date du 26 août 2015. Aucune information financière trimestrielle n'a été publiée depuis la date des derniers états financiers semestriels.

Documents accessibles au public

La présente actualisation du Document de référence est disponible sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org.

Ce document pourra être consulté au siège social de la société aux heures et jours ouvrés habituels. Une copie de la présente actualisation du Document de référence sera adressée sans frais à toute personne qui en fait la demande. Ce document peut être également consulté sur le site Internet de la société (www.arkea.com).

7. Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires :

Mazars - 61, rue Henri Regnault, Exaltis, 92075 La Défense Cedex

Début du premier mandat : 1976 - Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2020

Le renouvellement du mandat du cabinet Mazars a été décidé le 6 mai 2015 pour une période de six exercices.

Deloitte & Associés - 185, avenue Charles de Gaulle, BP 136 92524 Neuilly-sur-Seine

Début du premier mandat : 2007 - Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2020

Le renouvellement du mandat du cabinet Deloitte & Associés a été décidé le 6 mai 2015 pour une période de six exercices.

Commissaires aux comptes suppléants :

Madame Anne Veaute - 61, rue Henri Regnault, Exaltis, 92075 La Défense Cedex

Début du premier mandat : 2012 - Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2020

Le renouvellement du mandat de Madame Anne Veaute a été décidé le 6 mai 2015 pour une période de six exercices.

Société BEAS - 7-9, villa Houssay, 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Début du premier mandat : 2009 - Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2020

Le renouvellement du mandat de la Société BEAS a été décidé le 6 mai 2015 pour une période de six exercices.

8. Responsable de l'actualisation du Document de référence

Personne qui assume la responsabilité du Document de référence et de ses actualisations

Ronan LE MOAL,
Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa

Attestation du responsable du Document de référence et de ses actualisations

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité ci-joint présente une image fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans la présente actualisation du Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence et de ses actualisations.

Les informations financières présentées dans cette actualisation ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, qui contiennent une observation, figurant en page 65.

Fait au Relecq-Kerhuon, le 27 août 2015

Ronan LE MOAL,
Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa

Tableau de concordance

Schéma de l'annexe XI du Règlement CE n° 809/2004	Document de référence 2014 N° D.15-0325	Actualisation du Document de référence 2014
1. PERSONNES RESPONSABLES		
1.1. Personne responsable des informations contenues dans le document de référence	170	69
1.2. Déclaration de la personne responsable du document de référence	170	69
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES		
2.1. Contrôleurs légaux des comptes pour la période couverte par les informations financières historiques	172	68
2.2. Démission ou révocation des contrôleurs légaux durant la période couverte par les informations financières historiques	172	
3. FACTEURS DE RISQUE	114	16
4. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ		
4.1. Histoire et évolution de la société	7	
4.1.1. Raison sociale et nom commercial de la société	168	
4.1.2. Lieu de constitution de la société et numéro d'enregistrement	168	
4.1.3. Date de constitution et durée de vie de la société	168	
4.1.4. Siège social et forme juridique de la société, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	168	
4.1.5. Événement récent propre à la société relatif à l'évaluation de sa solvabilité	6	
5. APERÇU DES ACTIVITÉS		
5.1. Principales activités	8	
5.1.1. Principales activités de la société	8	
5.1.2. Nouveau produit et/ou nouvelle activité	13	
5.1.3. Principaux marchés	8	
5.1.4. Position concurrentielle de la société	NA	
6. ORGANIGRAMME		
6.1. Description du Groupe et place de la société au sein du Groupe	8	
6.2. Liens de dépendance de la société au sein du Groupe	NA	
7. INFORMATION SUR LES TENDANCES		
7.1. Déclaration sur les perspectives de la société depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés	49	
7.2. Tendance ou événement susceptible d'influer sur les perspectives de la société pour l'exercice en cours	49	
8. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	169	
9. ORGANE D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		
9.1. Nom, adresse et fonction, dans la société des membres des organes d'administration et de direction	20	67
9.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	37	
10. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES		
10.1. Nature du contrôle exercé sur la société	169	
10.2. Accord susceptible d'entraîner un changement du contrôle de la société	NA	

11. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ		
11.1. Informations financières historiques	50,110	
a) Bilan	50,111	
b) Compte de résultat	52,113	
c) Tableau des flux de trésorerie	56	
d) Notes explicatives	70	
11.2. États financiers	50,110	
11.3. Vérification des informations financières historiques annuelles	169	
11.3.1. Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées.	169,172	
11.3.2. Autres informations contenues dans le document de référence vérifiées par les contrôleurs légaux	169	
11.3.3. Source des informations financières figurant dans le document de référence non tirées des états financiers vérifiés de la société	169	
11.4. Date des dernières informations financières auditées	169	
11.5. Informations financières intermédiaires et autres	NA	
11.5.1. Informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date des derniers états vérifiés et rapport d'examen	169	17
11.5.2. Informations financières intermédiaires couvrant les six premiers mois du nouvel exercice assorties d'états financiers comparatifs, et rapport d'examen	NA	17
11.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	169	
11.7. Changement significatif de la situation financière de la société	169	
12. CONTRATS IMPORTANTS	169	
13. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT	169	
14. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	169	67